



2020

Rapport Investissement Responsable du groupe Macif



Rapport établi en application des dispositions de l'article 173 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Essentiel pour moi

Retrouvez l'ensemble
des informations
financières sur notre site
www.macif.fr

Éditorial	3
1	
L'investissement responsable du groupe Macif	5
1.1 Une gestion responsable des actifs	6
1.2 Les engagements responsables du Groupe	8
2	
La stratégie Climat et biodiversité	11
2.1 L'urgence climatique et le déclin de la biodiversité	12
2.2 La stratégie du Groupe pour le Climat	12
2.3 Les choix d'investissements Climat du Groupe	16
2.4 La protection de la biodiversité dans la stratégie d'investissement	22
2.5 Les investissements en faveur de la transition énergétique fin 2020	26
2.6 Le Climat et la biodiversité dans les métiers et les partenariats	27
3	
La stratégie d'investissement responsable	29
3.1 La RSE s'engage pour les ODD	30
3.2 Une transition juste pour le monde de demain	30
3.3 L'analyse des risques ESG	31
3.4 L'épargne responsable en assurance vie et retraite	36
3.5 Les réponses aux ODD	39
Engagements et perspectives	40
Annexes	41
Lexique	46



Philippe Perrault
Président de Macif
Vice-président
d'Aéma Groupe

« L'année qui vient de s'écouler a été particulièrement éprouvante, et à la crise sanitaire inédite que nous traversons s'ajoute une crise économique et désormais sociale qui affecte profondément les populations les plus fragiles.

Pour autant, l'urgence climatique à laquelle nous sommes collectivement exposés ne doit pas être occultée. L'aggravation du phénomène est toujours plus perceptible et les catastrophes naturelles qui en résultent, de plus en plus fréquentes.

Ainsi, nous devons redoubler d'efforts pour relever le défi environnemental et atteindre notamment la nécessaire neutralité carbone d'ici à 2050.

Au sein du Groupe, nous pensons que cette indispensable transition écologique est une opportunité et qu'elle peut être un formidable levier pour une relance économique responsable et durable. Particulièrement dans le contexte actuel, elle se doit d'être équitable et juste pour tous, et préserver les emplois comme la qualité de vie.

Je vous propose de découvrir les engagements et les choix d'investissements de la Macif pour un monde plus juste pour tous et plus soutenable pour notre planète.

Parce que protéger le présent et permettre l'avenir pour nous tous et les générations futures, c'est notre raison d'être. »



1

L'investissement responsable du groupe Macif

- 1.1 Une gestion responsable des actifs 6
- 1.2 Les engagements responsables du Groupe 8

Macif Sgam, tête de groupe prudentiel et entreprise mère du groupe Macif, est garante de la cohérence du projet politique et stratégique du Groupe. Elle fixe le cadre des activités et responsabilités de chaque structure du Groupe et se concentre sur la gouvernance, la stratégie, l'allocation des ressources, le pilotage, les fonctions de contrôle et le respect des exigences réglementaires. C'est en ce sens qu'il convient de lire les références relatives au groupe Macif présentes dans ce rapport dans la mesure où aucune modification structurante n'est intervenue en 2020, année de référence du présent rapport.

Au 1^{er} janvier 2021, le groupe Macif et le groupe Aésio se sont rapprochés et ont donné naissance au Groupe Aéma Groupe avec à sa tête la SGAM commune Groupe (ex Macif Sgam).

1.1 UNE GESTION RESPONSABLE DES ACTIFS

Grâce à une gestion responsable de ses actifs financiers, le groupe Macif contribue à l'atteinte des 10 Objectifs de Développement Durable (ODD) suivants fixés par l'ONU.



1.1.1 Protéger le présent et permettre l'avenir

Le groupe Macif vient de réaffirmer sa raison d'être dans un monde en crise dans lequel nous n'avons jamais eu autant besoin de prendre soin de soi, de ses proches, des autres et de la planète.

Crise sanitaire, crise économique, crise de l'emploi, urgence climatique, etc., les défis à relever aujourd'hui et demain sont immenses.

L'enjeu Climat au cœur de sa gouvernance et de ses activités

Le groupe Macif se mobilise à tous les niveaux pour le développement durable et la lutte contre le changement climatique. Pour ce faire, il bénéficie de l'expertise d'un groupe de travail ESG-Climat piloté par le pôle Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) de la direction de l'Engagement et qui réunit la direction des Investissements, la direction de la Stratégie, des alliances et de l'innovation, la direction Gestion

Entreprise mutualiste depuis 60 ans, le groupe Macif s'engage à toujours mettre les enjeux sociaux et environnementaux au centre de ses activités et de ses choix d'investissement pour un monde *post-covid-19* plus solidaire et plus soutenable.

des risques, la direction de la Transformation et les directions métiers. Cette *task force* est dédiée à l'intégration des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et du Climat dans la stratégie d'investissement du Groupe mais aussi dans l'ensemble de ses métiers.

Macif Sgam, en tant qu'entreprise mère du groupe Macif, soutient pleinement ce groupe de travail ESG-Climat.

Une politique d'investissement responsable sur l'ensemble des actifs financiers

Le groupe Macif, en tant qu'investisseur de long terme, s'applique à mettre en œuvre une politique de gestion responsable pour l'ensemble de ses actifs mobiliers (actions, obligations, etc.) et immobiliers.

La stratégie d'investissement responsable du Groupe, validée par le conseil d'administration de Macif Sgam, repose sur les principes suivants :

- Une démarche progressive et pragmatique sur l'ensemble du portefeuille via la prise en compte des critères ESG dans le processus d'investissement ;

- Une démarche positive permettant de financer l'économie réelle et de privilégier le dialogue avec les émetteurs ;
- Pour ses investissements réalisés en direct sur des actifs obligataires, des exclusions en complément des exclusions réglementaires (entreprises qui produisent des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions) pour les investissements réalisés en direct sur des actifs obligataires : les producteurs de charbon thermique*, les matières premières agricoles et les terres agricoles en tant qu'investissement à des fins spéculatives, les producteurs de tabac, les émetteurs classés en risque fort à l'issue de l'analyse transition énergétique d'OFI AM

* Cf. lexique page 46.

et depuis 2020, les émetteurs cités dans la *Global Coal Exit List* qui comprend notamment les développeurs de centrales à charbon cités dans la *Coal Plant Developer List**, les entreprises qui réalisent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires dans les énergies fossiles* non conventionnelles (pétrole de schiste et sables bitumineux) et les émetteurs qui initient des projets d'exploitation en Arctique.

Conformément aux recommandations issues du bilan de l'application des dispositions du décret n° 2015-1850 du 29 décembre 2015, un tableau de correspondance entre les dispositions du décret et le rapport est annexé au rapport page 45.

1.1.2 Les analyses internes d'OFI AM

Depuis 3 ans, OFI AM est noté A+, note la plus élevée, par les PRI.

Le groupe Macif délègue la gestion financière de ses actifs mobiliers à OFI Asset Management (AM).

En tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis 2008, OFI AM s'engage à intégrer l'ensemble des aspects de la durabilité dans tous ses processus d'investissement.

L'équipe d'analystes ISR d'OFI AM réalise pour le compte du groupe Macif diverses analyses extra-financières dans le cadre du mandat qui lui est confié. Ces analyses sont détaillées en annexes pages 41 à 43.

L'analyse ESG d'OFI AM repose sur la sélection d'enjeux clés sur lesquels les émetteurs obligataires en portefeuille sont évalués.

L'analyse de la transition énergétique (TE) d'OFI AM vise à évaluer la contribution des émetteurs obligataires en portefeuille à l'atteinte de l'objectif mondial de limitation du réchauffement climatique.

Dans le cadre du mandat qui lui est confié, OFI AM réalise **un classement des fonds de diversification en portefeuille** selon leur niveau d'intégration ESG.

1.1.3 L'analyse interne de Macifimo

Le groupe Macif délègue la gestion de ses actifs immobiliers à Macifimo.

Macifimo, signataire de la charte *Plan bâtiment durable* et membre de l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID), a inscrit le développement durable comme une valeur essentielle pour l'ensemble de ses activités.



À travers Macifimo, le Groupe a le pouvoir d'agir directement sur la performance ESG des immeubles en portefeuille.

Depuis 2016, Macifimo a mis en place :

- Une politique énergétique et environnementale sur l'ensemble du patrimoine immobilier géré ;
- Des indicateurs de performance environnementale permettant de mesurer et d'améliorer la performance extra-financière des actifs gérés.

1.1.4 Le périmètre du rapport

Les entités

Le périmètre du présent rapport est celui des portefeuilles de Macif SAM, Mutavie, Apivia Macif Mutuelle, Macifilia, Thémis, Mutuelle nationale des personnels Air France, Mutuelle nationale des fonctionnaires des collectivités territoriales et IBAMEO.

Des informations concernant les entités du groupe Macif sont consultables au point 1.1.2 du rapport annuel 2020 de Macif Sgam disponible sur son site internet (www.macif.fr).

* Cf. lexique page 46.

Les actifs financiers

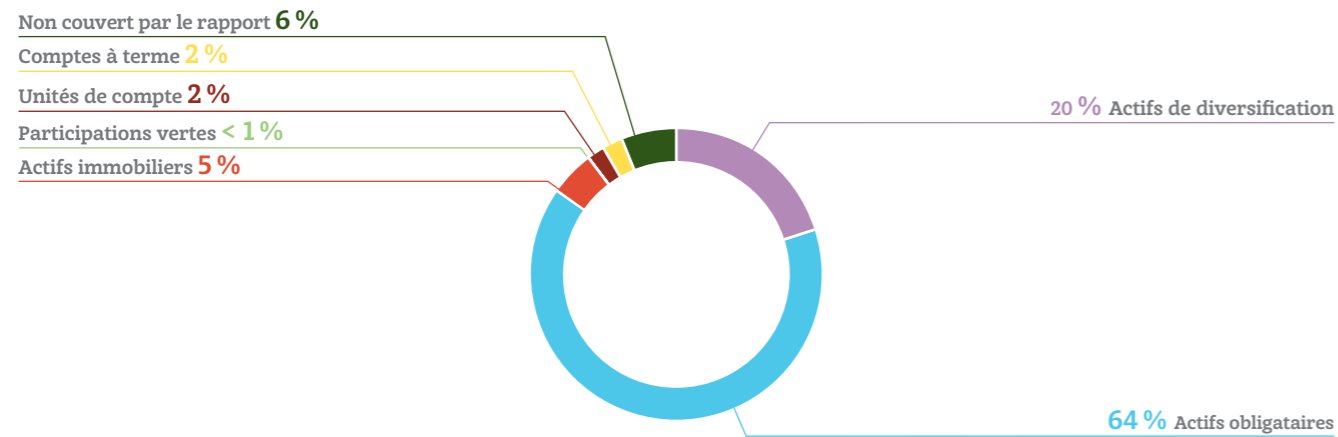
À fin 2020, l'encours sous gestion du groupe Macif, avec les unités de compte, s'élevait à 40 milliards d'euros.

Le présent rapport concerne 94 % des actifs, unités de compte comprises, en portefeuille au 31 décembre 2020.

Les encours investis dans des fonds immobiliers, les prêts et une partie des participations stratégiques demeurent non pris en compte.

Dans ce rapport, les chiffres sont donnés en valeur de marché.

Répartition des encours du Groupe au 31/12/2020



1.2 LES ENGAGEMENTS RESPONSABLES DU GROUPE

1.2.1 Une stratégie conforme aux recommandations de la TCFD

La TCFD (*Task force on Climate-related Financial Disclosure*) est un groupe de travail créé par le *Financial Stability Board* en 2015. Son objectif est de faire des recommandations sur le *reporting* des risques et des opportunités liés au changement climatique, tant dans le secteur financier que dans les secteurs non financiers à forts enjeux environnementaux, afin de

réconcilier les décisions financières d'investissement avec les conséquences concrètes du changement climatique.

Les recommandations de la TCFD, rendues en juin 2017, fixent ainsi les lignes directrices de transparence des entreprises sur la prise en compte de l'enjeu Climat.

Tableau de correspondance au regard des recommandations de la TCFD

Gouvernance	Gestion des risques ESG	Résultats	Objectifs
Informations générales sur le groupe Macif (Partie 1)	L'analyse ESG (Annexes)	Climat (Partie 2)	Perspectives
Informations sur la gouvernance du groupe Macif en matière de risques et d'opportunités liés au Climat (Partie 2)	L'analyse TE (Annexes)	Transition juste (Partie 3)	
	Les exclusions et objectifs (Parties 1 et 3)	Dialogue social (Partie 3)	
	La politique charbon (Partie 2)	Gouvernance (Partie 3)	

1.2.2 La signature des PRI

Signataire des Principes pour l'Investissement Responsable depuis novembre 2016, le groupe Macif poursuit son engagement en matière de responsabilité sociale et environnementale via une politique d'investissement responsable. Ainsi, il offre à

ses sociétaires une gestion d'actifs effectuée avec prudence, en toute transparence et dans le respect des enjeux de développement durable.

1.2.3 La prise en compte des critères ESG et de la transition énergétique

Les engagements du groupe Macif visent l'intégration progressive des critères ESG dans ses portefeuilles financiers afin d'en minimiser les risques. Leur prise en compte est adaptée selon chaque classe d'actifs financiers : obligations, fonds de diversification, participations et actifs immobiliers.

Le portefeuille obligataire*

- Noter à fréquence régulière le portefeuille sur les critères ESG ;
- Calculer annuellement son empreinte carbone et privilégier les émetteurs qui jouent un rôle majeur dans la transition énergétique ;
- Surveiller les controverses* qui concernent les émetteurs en portefeuille ;
- Engager le dialogue avec les émetteurs ;
- Poursuivre les investissements en *green bonds* (obligations finançant des projets à bénéfice environnemental).

Le portefeuille de diversification*

- Privilégier les fonds des sociétés de gestion signataires des PRI ;
- À performance et risques équivalents, privilégier les fonds bénéficiant d'une analyse extra-financière ;
- Suivre la part de ces fonds à fréquence régulière ;
- Promouvoir la prise en compte des critères ESG auprès des acteurs du monde financier et dans les analyses de fonds ;
- Classer à fréquence régulière les fonds en portefeuille selon le niveau de prise en compte des critères ESG.



Le portefeuille immobilier*

- Mesurer les consommations énergétiques avec l'outil de centralisation des consommations énergétiques du Groupe ;
- Suivre l'objectif de réduction de 30 %, à horizon 2025, des consommations énergétiques du patrimoine géré par rapport à l'année de référence (2016) avec comme objectif final une réduction de 40 % à horizon 2030 ;
- Améliorer les bonnes pratiques d'exploitation des immeubles : contrats multitechniques avec clauses énergétiques, certifications environnementales en exploitation, sensibilisation des occupants aux écogestes, etc. ;
- Privilégier les investissements dans des actifs bénéficiant :
 - pour les constructions neuves : d'une certification environnementale et/ou d'un label énergétique,
 - pour les immeubles existants : d'une performance énergétique maîtrisée.

* Cf. lexique page 46.



2

La stratégie Climat et biodiversité

2.1 L'urgence climatique et le déclin de la biodiversité	12
2.2 La stratégie du Groupe pour le Climat	12
2.3 Les choix d'investissements Climat du Groupe	16
2.4 La protection de la biodiversité dans la stratégie d'investissement	22
2.5 Les investissements en faveur de la transition énergétique fin 2020	26
2.6 Le Climat et la biodiversité dans les métiers et les partenariats	27

2.1 L'URGENCE CLIMATIQUE ET LE DÉCLIN DE LA BIODIVERSITÉ

2.1.1 Cinq ans après l'Accord de Paris, quels résultats ? Quels impacts sur la biodiversité ?

En 2015, l'Accord de Paris avait fixé trois objectifs à atteindre au niveau mondial :

- Réduire de 40 % les émissions de CO₂ d'ici 2030 par rapport à 1990 ;
- Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 ;
- Limiter le réchauffement à + 1,5 °C par rapport à l'ère préindustrielle.



En 2020, soit cinq ans après l'Accord de Paris, le bilan est sans appel : le compte n'y est pas ! Pour le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU), Antonio Guterres : « Très peu de pays ont respecté les promesses faites. » Les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) ont doublé en 50 ans pour atteindre

54 milliards de tonnes équivalent CO₂ en 2019. Aujourd'hui la France est loin du compte avec un scénario à + 4 % d'ici la fin du siècle selon les dernières études du GIEC et de Météo France.

2020 a été marquée à travers le monde par de nombreuses catastrophes extrêmes : des immenses feux de forêt en Amazonie, en Sibérie et aux États-Unis, des canicules, des ouragans et des inondations sur les côtes. En France, selon Météo France, 2020 fut l'année la plus chaude depuis 150 ans.

Le réchauffement climatique menace directement la biodiversité mondiale. La destruction physique des milieux naturels et la disparition des ressources et des habitats se traduisent par des taux d'extinction 100 à 1 000 fois supérieurs à la normale.

Une espèce disparaît toutes les 20 minutes. 68 % des vertébrés sauvages ont déjà disparu en 50 ans et 1 million d'espèces sont menacées d'extinction dans les prochaines décennies.

2.1.2 De nouvelles résolutions en 2020 pour redresser la barre !

En 2020, à l'occasion du sommet mondial du Climat de l'ONU, les États membres ont revu leur copie pour prendre des engagements plus ambitieux.

Au niveau européen, **les 27 pays membres de l'Union européenne visent dorénavant une réduction de leurs émissions de GES d'au moins 55 % d'ici 2030 par rapport**

au niveau de 1990, contre un objectif précédent de 40 %. Et après des années d'inaction climatique, la Chine s'est fixé un objectif national de neutralité carbone d'ici 2060.

Enfin, début 2021, le président Joe Biden, tout juste élu, a annoncé le retour des États-Unis dans l'Accord de Paris.

2.2 LA STRATÉGIE DU GROUPE POUR LE CLIMAT



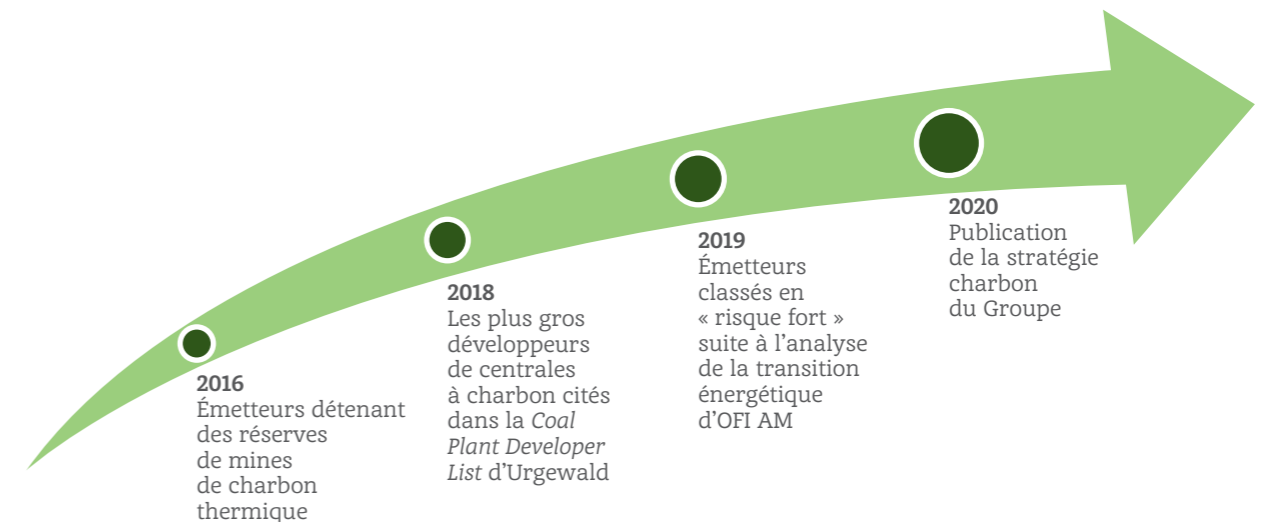
Le Groupe s'engage dans ses investissements à contribuer à l'objectif européen de neutralité carbone d'ici 2050 :

- Par une stratégie de sortie totale du charbon thermique d'ici 2030 ;
- Par des investissements pour la transition énergétique vers une économie bas carbone alignés avec les objectifs de l'Accord de Paris et la neutralité carbone 2050.

2.2.1 La sortie du charbon dès 2030

Exclusions du charbon et des pétroles et gaz non conventionnels

Depuis 2016, les exclusions du groupe Macif concernant le charbon thermique se multiplient :



Exclusions pour de nouveaux investissements en direct.

Portefeuille obligataire vs seuils GCEL

En 2020, convaincu de la nécessité de sortir du charbon, le groupe Macif a publié sa stratégie charbon dans laquelle le Groupe annonce sa sortie du charbon thermique au niveau mondial dès 2030. Pour ce faire, le Groupe exclut désormais, pour ses investissements en direct, les entreprises ne respectant pas les seuils quantitatifs définis en 2019 par la *Global Coal Exit List* (GCEL) de l'ONG Urgewald*.

Ainsi, il n'investira plus dans les émetteurs :

- Qui développent de nouveaux projets charbon impliquant l'utilisation du charbon thermique, quelle que soit la taille du projet ;
- Qui réalisent plus de 30 % de leur chiffre d'affaires dans des activités de production ou d'exploitation du charbon thermique ;
- Dont la production d'électricité à base de charbon thermique ou, à défaut, la capacité installée excède 30 % ;
- Dont la capacité de production de charbon thermique dépasse 20 millions de tonnes ;
- Dont la puissance installée des centrales au charbon dépasse 10 GW.

Toutefois, afin d'encourager les efforts en direction de la transition énergétique, les émetteurs concernés pourront être financés :

- S'ils ont pris un engagement, validé par l'initiative *Science-Based Targets** (SBT), de réduction de leurs émissions de GES compatibles avec un scénario 2 °C ou inférieur. Dans ce cas, un suivi du respect de ces engagements sera réalisé ;

- Si les financements portent sur des obligations vertes.

D'ores et déjà, après étude de son portefeuille à fin 2020, le Groupe peut annoncer qu'il ne détenait pas d'émetteurs qui tirent plus de 20 % de leur chiffre d'affaires d'activités de production ou d'exploitation du charbon thermique et ce, au niveau mondial.

Le Groupe envisage courant 2021 de mettre en place les seuils retenus par la GCEL fin 2020 par l'ONG Urgewald, c'est-à-dire 20 % du chiffre d'affaires, 20 % du mix énergétique ou 20 % des capacités installées, 10 millions de tonnes et une capacité à 5 GW.

Portefeuille de diversification

Le charbon thermique fait l'objet d'une exclusion sectorielle de la part de sociétés de gestion présentes en portefeuille à fin 2020 dont OFI AM, SWEN Capital Partners (CP), Zencap Asset Management (AM) et InfraVia, filiales et participation d'OFI AM.

OFI AM est la société de gestion du groupe Macif.

* Cf. lexique page 46.

LA SORTIE DU CHARBON THERMIQUE

En 2020 est venue s'ajouter la publication de la doctrine charbon d'OFI AM. dans laquelle il annonce l'exclusion, pour tous ses OPC ouverts, de tout investissement qui ne respecte pas les seuils de la GCEL publiée par l'ONG Urgewald en 2019 et qui n'aurait pas fait l'objet d'une démarche d'alignement sur une trajectoire « Well-below 2°C » ou « 1,5 °C » validée par l'initiative *Science-Based Targets* et ce, pour toutes les zones géographiques et classes d'actifs. Dans le cas de l'émission de *green bonds* par une des sociétés présentes dans la GCEL, OFI AM pourra continuer d'y souscrire. De plus, en cas de changement de seuils décidé par l'ONG dans l'établissement de cette liste, OFI AM a annoncé ne pas procéder à l'exclusion immédiate des nouvelles valeurs inscrites mais mener une politique active d'engagement auprès des émetteurs concernés afin de les accompagner dans leur changement.

LA SORTIE DES GAZ ET PÉTROLES NON CONVENTIONNELS

En 2020, le groupe Macif a pris l'engagement d'exclure de ses investissements en direct les émetteurs qui réalisent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires dans les énergies fossiles non conventionnelles (pétrole de schiste et sables bitumineux) et les émetteurs qui initient des projets d'exploitation en Arctique.

En effet, tous les pétroles ne se valent pas et il faut distinguer le pétrole conventionnel, dont l'exploitation se fait par simple forage, des gaz et pétroles non conventionnels tels que les pétroles de schiste ou de roche mère, les sables bitumineux

et les pétroles lourds, dont les techniques d'extraction par fracturation hydraulique sont beaucoup plus complexes et émettent un gaz, le méthane, parmi les plus puissants gaz à effet de serre et responsable de près du quart du réchauffement climatique selon les experts.

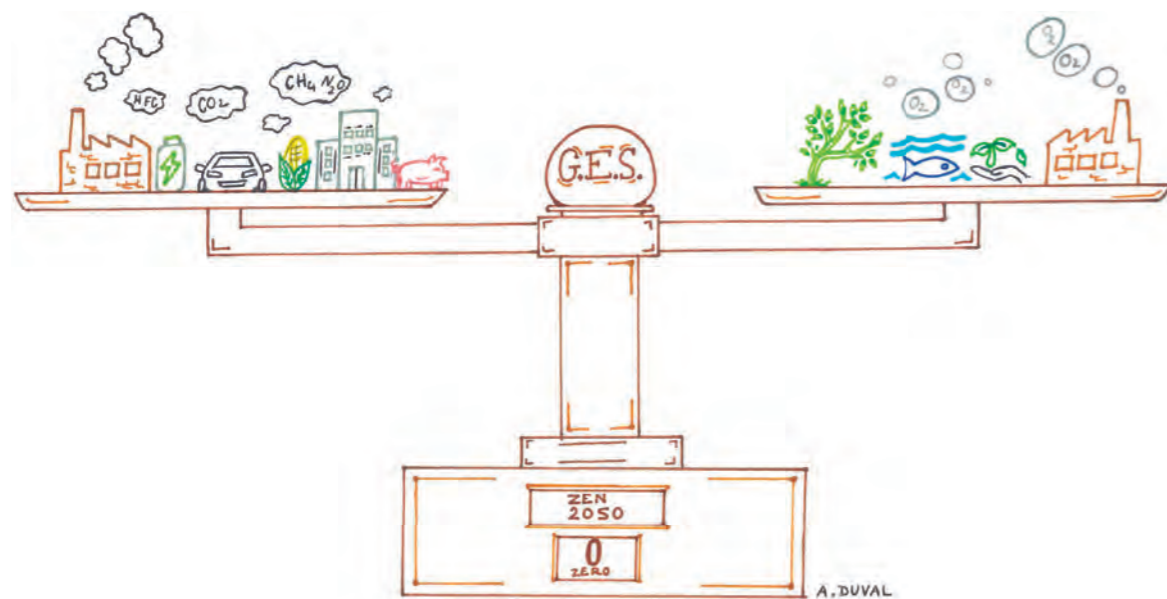
De son côté, l'extraction du pétrole et du gaz en Arctique, ou en eaux profondes, si elle ne présente pas en soi de danger immédiat, augmente les risques en raison des conditions extrêmes d'exploitation. Elle pourrait avoir des effets très importants sur la biodiversité, et des conséquences irréversibles si un accident tel qu'une marée noire ou une fuite de pétrole se produisait.

OFI AM a également décidé d'exclure progressivement, dès 2020, de ses portefeuilles les entreprises du secteur pétrolier, en commençant par les techniques les plus controversées compte tenu de leur impact négatif sur l'environnement.

Ainsi, depuis 2020, sont exclues les entreprises tirant 10 % de leur chiffre d'affaires dans le pétrole ou le gaz de schiste et les sables bitumineux. Ce seuil sera abaissé en 2025 à 5 % pour en être sorti totalement en 2030. De plus, adopter une politique d'exclusion progressive des sociétés extractrices de pétrole et de gaz non conventionnels est aussi une manière pour OFI AM d'anticiper les risques, et de prémunir ses clients contre une possible dépréciation d'actifs qui pourrait survenir à plus ou moins longue échéance, en fonction des différents scénarios possibles. C'est pourquoi depuis 2020, OFI AM a publié son calendrier de sortie des acteurs extrayant du pétrole et du gaz en Arctique ou en eaux profondes.

2.2.2 La neutralité carbone d'ici 2050 en France

Qu'est-ce que la neutralité carbone ?



Parler de neutralité carbone implique d'avoir un équilibre exact entre les émissions et l'absorption du carbone atmosphérique par les puits de carbone naturels ou artificiels. On atteint alors

un bilan nul des émissions nettes, c'est-à-dire « **Zéro Émission Nette** » (ZEN) : **toutes les émissions de gaz à effet de serre dans le monde sont compensées par la séquestration du carbone.**

À ce jour, aucun puits de carbone artificiel ne peut éliminer le carbone de l'atmosphère à une échelle suffisante pour lutter efficacement contre le réchauffement de la planète. Les principaux puits de carbone naturels que sont le sol, les forêts et l'Océan restent essentiels pour la régulation du Climat.

En Europe et en France : cap ZEN 2050 avec la taxonomie verte

En 2019, avec son *Green Deal*, ou **Pacte vert pour l'Europe**, l'Union européenne veut être le premier continent neutre pour le Climat. **Une ambition de neutralité carbone en 2050 reprise par la France** et inscrite dès 2019 dans la loi Énergie-Climat.

En 2020, malgré les baisses globales d'émissions de GES, entre 7,5 % et 13 % conséquentes des vagues de confinement imposées par la crise sanitaire, l'Europe ne tient pas ce cap

de neutralité carbone en 2050. En France, les 414 millions de tonnes équivalent CO₂ émises en 2019 devront être divisées par un facteur de 6 ou 8 et les émissions résiduelles devront être compensées par la nature et par les activités humaines positives.

Pour atteindre cette neutralité carbone en 2050, l'investissement vert représente un formidable levier d'action. Pour réussir sa transition bas carbone, l'Union européenne doit ainsi réorienter les flux financiers dans des activités durables et réussir à mobiliser 1 000 milliards d'euros entre 2021 et 2027.



Une taxonomie pour une économie plus verte

L'Europe a adopté, en juin 2020, une **taxonomie verte** avec des objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, qui entrera en application fin 2021. Cette taxonomie verte est une classification standardisée pour évaluer la durabilité de 70 activités économiques, représentant à elles seules 93 % des émissions de gaz à effet de serre de l'Union européenne. L'objectif est d'identifier les secteurs d'activités dans lesquels il est préférable d'investir pour atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050.

Les pratiques internes du Groupe en faveur de la neutralité carbone

Dans ses activités internes, le groupe Macif agit aussi pour réduire ses émissions de GES : campagne de réduction des consommations d'énergie, réduction des déplacements des salariés et choix de modes de transport alternatifs moins émetteurs de gaz à effet de serre.

2.3 LES CHOIX D'INVESTISSEMENTS CLIMAT DU GROUPE



2.3.1 Portefeuille diversification

Le portefeuille de diversification du Groupe regroupe plusieurs classes d'actifs, dont le portefeuille d'OPC géré sous mandat par OFI AM et les participations.

Grâce à des actifs en portefeuille, le groupe Macif soutient des sociétés et des projets engagés, voire innovants, pour lutter contre le réchauffement climatique et préserver la biodiversité. Ces investissements sont réalisés en cohérence avec sa démarche d'investisseur responsable soucieux du Climat et de la planète.

Les investissements dans l'économie réelle sont réalisés au travers plusieurs classes d'actifs tels que :

- Des fonds de capital-investissement (encours fin 2020 de 323 millions d'euros) ;
- Des fonds d'infrastructures (encours fin 2020 de 283 millions d'euros) ;
- Des fonds de dettes non cotées (encours fin 2020 de 1 350 millions d'euros).

Pour le Groupe : tester et apprendre pour mieux agir

Focus sur la création du fonds laboratoire neutre carbone

Conscient de l'urgence d'agir pour lutter contre le changement climatique et de l'influence que peuvent avoir les investisseurs institutionnels, en 2020, le groupe Macif a exprimé à OFI AM, sa société de gestion, sa volonté de lancer un fonds laboratoire neutre carbone.

L'objectif de ce fonds est qu'il devienne neutre carbone en 2050. Aussi, il ne s'agit pas de créer un énième fonds avec uniquement des entreprises productrices d'énergies renouvelables ou issues des secteurs peu émetteurs de CO₂.

Au lieu d'exclure des pans entiers de l'économie, tels que le secteur du pétrole et du gaz, dont les populations ont encore

fortement besoin à court et moyen termes, le groupe Macif souhaite accompagner les entreprises dans leur transition vers la neutralité carbone en 2050.

Il souhaite construire un fonds représentatif du monde d'aujourd'hui, mais en sélectionnant uniquement les entreprises :

- Clairement engagées vers une neutralité carbone en 2050 et qui s'en donnent les moyens ;
- Apporteuses de solutions qui permettent de construire ce monde neutre carbone.

Ce fonds sera lancé au premier semestre de l'année 2021.



Visite du centre de méthanisation METH'INNOV à Melle (79)

Les fonds de Place Ambition Climat

Fin 2019, 12 investisseurs institutionnels, dont le groupe Macif, coordonnés par la Caisse des Dépôts et Consignations et bénéficiant du soutien de la Fédération Française de l'Assurance (FFA), annonçaient le projet de créer des fonds de Place Ambition Climat.

La Direction des Investissements du groupe Macif a participé à la sélection des sociétés de gestion. L'objectif recherché était de sélectionner des méthodes différentes et complémentaires de mesure d'intensité carbone pour atteindre au mieux le scénario de limitation de la température à + 2 °C.

Cette expérience enrichissante, qui s'est étalée sur six mois, a mis à contribution l'ensemble de l'équipe chargée du dossier dans un esprit d'échange et de collaboration.

Amundi Asset Management et Sycomore Asset Management ont été sélectionnées pour gérer deux fonds d'actions cotées et HSBC Global Asset Management pour gérer un fonds obligataire.

Pour contribuer à l'alignement des portefeuilles avec les objectifs de la COP 21, leurs intentions d'investissement représentaient près de 600 millions d'euros.

Par cette initiative, les investisseurs considèrent la lutte contre le réchauffement climatique comme un axe majeur dans la gestion de leurs actifs financiers, et ce, dans le respect des objectifs de l'Accord de Paris.

Le groupe Macif a investi 40 millions d'euros dans les fonds de Place Ambition Climat.

Focus sur le fonds d'impact SWIFT

De la volonté d'agir concrètement contre le changement climatique est né en 2019 le premier fonds d'investissement direct à impact, *SWEN Impact Fund for Transition* (SWIFT), dédié aux infrastructures de gaz renouvelables et géré par SWEN CP.

Le Groupe, ayant à cœur de soutenir ce projet portant l'action au cœur des territoires, s'est engagé à y investir 35 millions d'euros.

En 2020, cet investissement a contribué au financement d'une dizaine d'unités de méthanisation en France et en Europe, contribuant de ce fait à la production d'une énergie renouvelable et permettant, de surcroît, d'apporter une nouvelle source de financement aux producteurs agricoles, qu'ils soient co-actionnaires des projets ou fournisseurs d'intrants nécessaires à la biométhanisation. Le financement de ces unités est vertueux à plus d'un titre, car il permet également la création d'emplois directs non délocalisables. Si plus de 70 % des actifs dans lesquels le fonds SWIFT a investi sont connectés aux réseaux de gaz de la société GRDF et GRTgaz, il accompagne également le développement des réseaux de distribution de gaz naturel pour véhicules et de gaz naturel liquéfié.

SWEN CP, filiale d'OFI AM, est un acteur de référence en investissement responsable en non-coté depuis près de 10 ans. Conscient que l'enjeu climatique est central, SWEN CP est devenue membre fondateur de la NEC initiative en 2020 (<https://nec-initiative.org/>). Véritable empreinte environnementale des investissements fondée sur une approche multicritère, la NEC mesure le degré d'alignement d'une activité (entreprise ou projet) avec la transition écologique et climatique. Scientifique et basée sur des unités physiques, elle intègre non seulement l'enjeu climatique mais aussi la biodiversité, l'eau, les déchets/ressources et la qualité de l'air. La NEC s'inscrit complètement dans le périmètre des recommandations de la TCFD (4^e pilier : métriques et objectifs).

2.3.2 Portefeuille obligataire

Le portefeuille obligataire du Groupe s'élevait à 26 milliards d'euros à fin 2020. Il était couvert à 96,5 % par l'analyse de la transition énergétique d'OFI AM.

Résultats de l'analyse de la transition énergétique du portefeuille d'obligations privées

L'analyse de la transition énergétique repose sur la combinaison de plusieurs approches complémentaires, au-delà de l'empreinte carbone, couvrant des horizons de temps spécifiques :

- La première approche, développée par OFI AM, utilise des données actuelles en intégrant une dimension prospective fondée sur la stratégie Climat des acteurs appartenant aux secteurs les plus émetteurs de GES. Elle permet d'établir une évaluation du risque du portefeuille, constituant ainsi un outil d'aide à la décision ;
- La seconde, développée par 2° Investing Initiative, projette à cinq ans le positionnement technologique des entreprises dans les secteurs pour lesquels des technologies alternatives existent et permet ainsi d'évaluer l'alignement des portefeuilles financiers avec l'objectif 2 °C sur le court terme ;
- La troisième, développée par Carbon Delta*, délivre une estimation du risque financier sur un horizon 2030. Elle permet de quantifier les impacts financiers potentiels sur le portefeuille en intégrant une estimation du risque physique. Cette méthodologie apporte ainsi la monétisation du risque et des opportunités liés au changement climatique, l'évaluation de la résilience des émetteurs à différents scénarios climatiques, y compris un scénario 2 °C, et l'évaluation de la gestion du risque physique par les émetteurs.

L'évaluation de l'empreinte carbone du portefeuille est réalisée sur les scopes 1 et 2

Scope 1 : Émissions générées directement par les sources fixes et mobiles détenues par l'entreprise

Scope 2 : Émissions générées indirectement par la consommation d'énergie (électricité, chaleur, froid par ex.)

Depuis 2017, le groupe Macif a réduit l'empreinte carbone de son portefeuille d'obligations privées notamment au sein de son exposition à des secteurs dits « carbo-intensifs ».

En effet, depuis 2019, il a pris l'engagement de ne plus investir dans les émetteurs présentant un risque fort à la suite de l'analyse de la transition énergétique d'OFI AM.

Ainsi, à fin 2020, un seul émetteur privé classé dans cette catégorie était encore en portefeuille.

Soutenir les émetteurs dans leur transition plutôt que de les exclure

Dans le cadre de sa stratégie charbon, le Groupe a annoncé exclure les émetteurs cités dans la GCEL de l'ONG Urgewald sauf à ce qu'ils aient une stratégie de réduction de leurs émissions de GES validée par la SBTi (niveau « Target Set »). À travers ce choix, il accompagne ainsi les émetteurs engagés dans leur transition vers l'utilisation et la production d'énergies renouvelables.

De plus, cette année, grâce à l'analyse TE, le Groupe a connaissance des risques et opportunités liés à la transition énergétique et écologique pour les émetteurs en portefeuille.

Trois types d'acteurs constituent des opportunités d'investissement liées à la transition énergétique :

- Les sociétés les moins émettrices de GES dans les secteurs d'activités fortement émetteurs. Le niveau des émissions carbone dites « financées » en investissant dans ces sociétés sert de base de comparaison ;
- Les sociétés qui progressent le plus dans la gestion de la thématique « Changement climatique ». En raison de leurs activités, ces sociétés peuvent être pour le moment fortement émettrices de GES, mais ce sont les progrès réalisés par ces acteurs qui induiront les évolutions les plus significatives ;
- Les sociétés qui, par leurs produits ou services, sont d'ores et déjà des apporteurs de solutions pour la transition énergétique, par ex. : énergies renouvelables et amélioration de l'efficacité énergétique.

Les émetteurs de ces deux dernières catégories, ceux dits à « opportunités fortes » et « opportunités » suite à l'analyse TE, représentent 43 % de l'encours obligataire du groupe Macif à fin 2020.

Certains de ces émetteurs sont classés dans la part grise du portefeuille obligataire. Cependant, du fait de leur implication en faveur de la transition énergétique, ils pourront évoluer vers la part verte du portefeuille. Le groupe Macif les accompagne dans leur transition énergétique.

Investissements obligataires dans des activités vertes

Afin de mieux préciser ce qui est considéré comme des activités vertes, en attendant que les travaux de la Commission européenne sur le trajet de la taxonomie verte* soient finalisés, la nomenclature du label Greenfin* a été utilisée pour l'analyse à fin 2020. Ce label, créé par le ministère de la Transition écologique et solidaire, garantit la qualité verte d'un fonds. Il liste huit catégories d'activités vertes entrant dans le champ de la transition énergétique et écologique, de la lutte contre

le changement climatique et des éco-activités* : énergie, bâtiment, gestion des déchets et contrôle de la pollution, industrie, transport propre, technologies de l'information et de la communication, agriculture et forêt, et adaptation au changement climatique. OFI AM distingue **trois niveaux d'investissements verts** :

- Les *green bonds* qui financent à **100 %** des éco-activités ;
- Les sociétés qui réalisent **plus de 50 %** de leur chiffre d'affaires dans des éco-activités ;
- Les sociétés qui réalisent **entre 10 et 50 %** de leur chiffre d'affaires dans des éco-activités.

Green bonds : 735 millions d'euros (en progression de 4 % par rapport à fin 2019)

Éco-activités à plus de 50 % : 1 064 millions d'euros (en progression de 10,1 % par rapport à fin 2019)

Éco-activités entre 10 % et 50 % : 1 034 millions d'euros (en progression de 10 % par rapport à fin 2019)

Estimation des impacts financiers potentiels du changement climatique

Cette estimation financière du risque Climat vise à évaluer les pertes potentielles maximales liées au changement climatique, dans l'hypothèse d'un scénario de limitation du réchauffement climatique à 2 °C à horizon 2023.

Elle comporte trois composantes :

- Les risques de transition, c'est-à-dire les risques résultant des effets de la mise en place d'un modèle économique bas carbone. Ces risques sont de plusieurs ordres, notamment réglementaires et juridiques, technologiques liés à des innovations favorables à la lutte contre le changement climatique, de marché et de réputation ;

- Les gains potentiels liés aux opportunités : estimation de l'augmentation du chiffre d'affaires dans les technologies vertes* en fonction des brevets déposés ;
- Les pertes potentielles liées aux risques physiques, c'est-à-dire aux risques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques (températures extrêmes, précipitations, chutes de neige, inondations, vents violents, cyclones tropicaux).

À fin décembre 2020, cette analyse a porté sur 77,4 % de l'encours des émetteurs privés.



* Cf. lexique page 46.

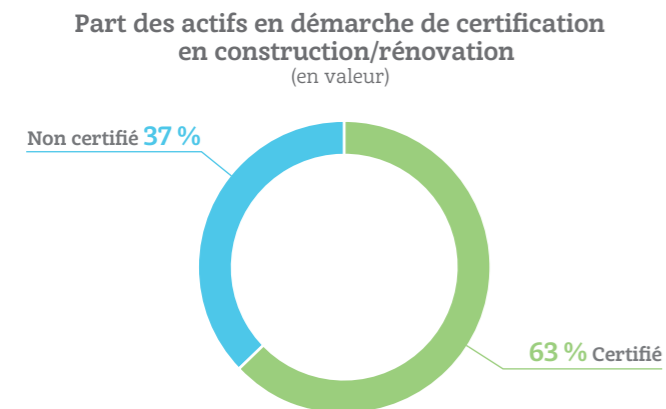
* Cf. lexique page 46.

2.3.3 Portefeuille immobilier

Pour la partie immobilière, le périmètre de ce rapport comprend une cinquantaine de sites principalement constitués de bureaux répartis en Île-de-France et dans les métropoles régionales, dont les surfaces sont supérieures à 1 000 m².

Certifications immobilières

Pour ses investissements, le groupe Macif privilégie les immeubles neufs qui disposent d'une certification environnementale ou d'un label énergétique et les immeubles existants ayant une consommation énergétique maîtrisée.



Sur l'année 2020, la part des actifs certifiés en construction/rénovation n'a quasiment pas évolué (63 % vs 62 % fin 2019) et ce, en tenant compte des nouvelles acquisitions.

Bilan énergétique du groupe Macif

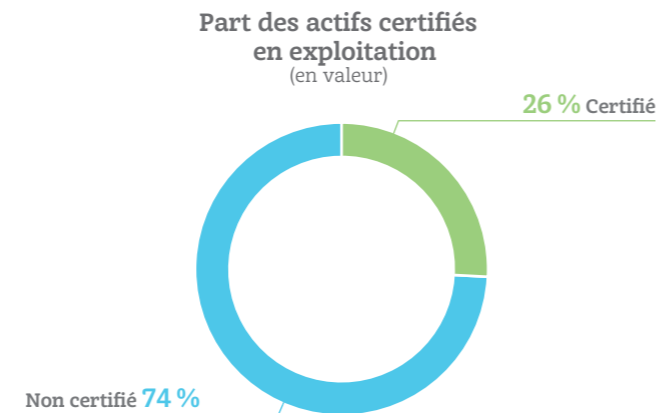
L'année 2020 a été marquée par le renouvellement des contrats de fourniture d'énergie du Groupe pour trois ans supplémentaires avec le maintien des options :

- « Garantie d'énergie verte » pour la fourniture d'électricité ;
- « Compensation carbone » pour la fourniture de gaz.

Ces options d'électricité prévoient un objectif d'équilibre en électricité d'origine renouvelable, ce qui permet, pour chaque kWh acheté, d'injecter sur le réseau la même quantité produite.

Pour rappel, un objectif de réduction des consommations énergétiques de 30 % à horizon 2025 par rapport à l'année de référence 2016 a été fixé dans la politique énergétique du groupe Macif. Cet objectif est en cohérence avec la loi Elan, entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2019, qui fixe un objectif de réduction de 40 % à 2030, 50 % à 2040 et 60 % à 2050 pour

Ces bureaux représentent environ 90 % de la valeur des actifs immobiliers du Groupe, soit 1,7 milliard d'euros.



Quant à la part des immeubles certifiés en exploitation, elle a évolué pour s'établir à 26 % de l'encours analysé contre 23 % fin 2019.

les immeubles de bureaux dont la surface est supérieure à 1 000 m².

À périmètre constant en 2020, les consommations énergétiques du Groupe représentaient près de 40 GWh. Cette baisse est liée en grande partie à l'impact de l'épidémie de covid-19 en 2020, qui a nécessité une adaptation du fonctionnement des équipements (climatisation, chauffage, éclairage, etc.) compte tenu du faible taux d'occupation des immeubles.

À fin 2020, par rapport à l'année 2016, les consommations énergétiques du groupe Macif ont diminué.



Exemple d'amélioration énergétique initiée en 2020

L'autoconsommation d'électricité d'origine photovoltaïque convient parfaitement pour les besoins de certaines activités du secteur tertiaire. Leur consommation peut, en effet, être synchronisée avec le temps solaire et donc avec le profil de production photovoltaïque.

Tout comme le projet de centrale solaire sur l'immeuble de Bessines en 2019, en 2020, un projet de centrale solaire

photovoltaïque en autoconsommation sur le parking d'un immeuble d'exploitation du Campus niortais a été lancé.

Ce projet d'ombrières, dont la réception est prévue pour début 2022, permettra de fournir 15 % des besoins énergétiques de près de 14 immeubles d'exploitation du groupe Macif soit plus de 1 000 MWh par an.



Ombrières photovoltaïques sur le parking d'un immeuble d'exploitation du Campus niortais

2.4 LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT



La biodiversité rend 43 services écosystémiques essentiels à la vie et aux populations dont l'un des plus importants est la régulation du Climat en capturant et en stockant durablement le CO₂ atmosphérique émis par l'activité humaine.

Mais le réchauffement climatique est lui-même une des principales menaces pour la biodiversité à travers la multiplication des événements climatiques extrêmes.

Protéger le Climat, c'est protéger la biodiversité et inversement

Au travers de ses investissements, le Groupe agit pour la transition énergétique bas carbone et protège ainsi la biodiversité.

2.4.1 Les groupements forestiers

Les forêts, deuxième puits de carbone après l'Océan et refuge de la biodiversité, font partie intégrante des engagements durables actuels et à venir du groupe Macif.

Le Groupe compte, depuis les années 1980, parmi les propriétaires privés de la forêt française, via la détention de parts de groupements forestiers.

Conscient du rôle de la forêt dans la transition énergétique, le Groupe, en sa qualité d'actionnaire majoritaire ou d'actionnaire unique au sein de ces groupements forestiers, a pour ambition :

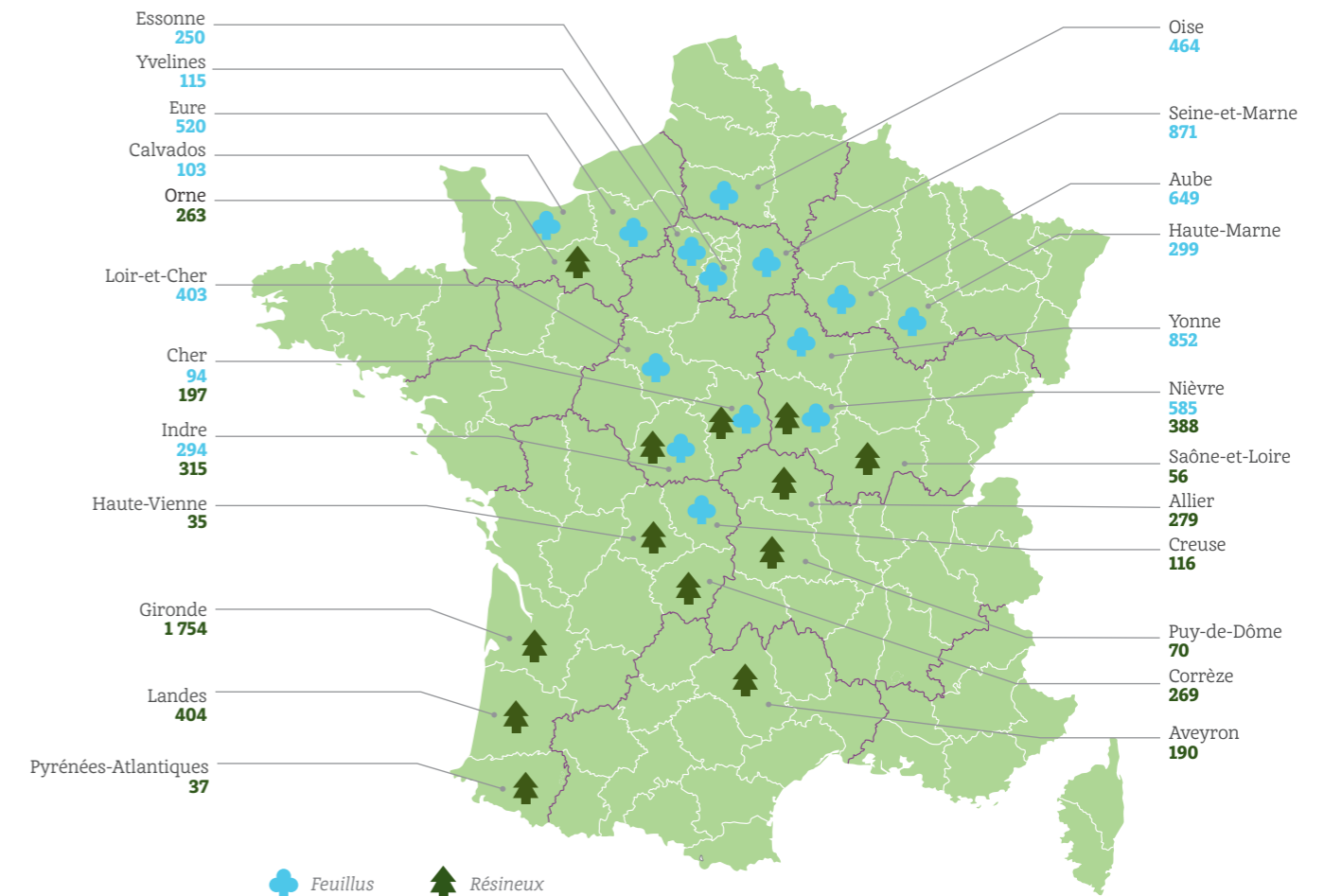
- De valoriser et préserver le capital des forêts (coupes modérées, choix d'un bois de qualité) ;
- D'appliquer, via des gérants forestiers, une politique de gestion durable privilégiant la diversité des essences, la préservation de la faune et de la flore, la protection des eaux, l'absence de pesticides, etc.

Fin 2020, le patrimoine forestier du groupe Macif, d'une surface totale de 9 872 hectares, représentait une valeur totale de 57 millions d'euros.

10 000 hectares, c'est environ la surface de Paris intra-muros.



Carte de France des forêts du Groupe à fin 2020 (chiffres exprimés en hectares)



Les forêts du groupe Macif s'étendent sur le territoire français. Deux grands types d'essences d'arbres sont présents : les feuillus (chênes par ex.) couvrent 57 % des forêts et les résineux (sapins par ex.) 43 %.

100 % des forêts détenues par les groupements forestiers sont certifiées PEFC.

L'évaluation du stockage de carbone dans les forêts détenues par le groupe Macif a permis d'obtenir des résultats significatifs en matière de régulation atmosphérique :



Carbone absorbé : carbone capté dans l'année par l'accroissement des arbres diminué du carbone sorti par les coupes de bois réalisées dans l'année.

Carbone stocké : carbone « séquestré » par les arbres (troncs, branches, feuilles) et le sol des forêts.

En 2020, le Groupe a initié une stratégie de valorisation économique, sociale et environnementale de son portefeuille d'actifs forestiers.

Dans cette stratégie, l'appréciation de la biodiversité sera notamment possible par l'utilisation de placettes (surfaces

délimitées servant à suivre l'accroissement et l'évolution du peuplement). De plus, des zones dédiées à la conservation de la biodiversité seront créées. Enfin, il est prévu d'utiliser des drones non seulement pour la surveillance sanitaire mais également pour faciliter la diversité des essences dans les forêts concernées.

2.4.2 La démarche de dialogue sur les plastiques

Depuis les années 1950, 8,3 milliards de tonnes de plastique ont été produites (source : UN Environment Programme, Geyer et al. 2017). C'est ainsi le matériau le plus fabriqué par l'Homme.

Selon ONU Environnement, jusqu'à 13 millions de tonnes de plastiques finissent dans l'Océan chaque année, cela équivaut au contenu d'un camion à ordures déversé chaque minute.

Le constat est sans appel, les déchets plastiques s'accumulent dans l'Océan.

En 2020, le groupe Macif, à travers sa société de gestion OFI AM, a décidé d'engager une démarche de dialogue auprès d'émetteurs en portefeuille pour lutter contre la pollution plastique.

Plus d'un tiers de la production de plastique est destinée aux emballages, qui sont, pour la plupart, à usage unique, et ont un taux de recyclage très faible, d'environ 40 %, en Europe. L'industrie de l'agro-alimentaire, premier consommateur d'emballages plastiques, a donc été identifiée aux côtés du secteur des biens et consommations courantes, dont les fabricants de produits d'entretien et d'hygiène.

Mais la pollution plastique ne se limite pas à une mauvaise gestion des déchets : le rejet de microplastiques primaires et secondaires menace aussi la biodiversité.

Les microplastiques primaires sont les plastiques qui sont rejetés directement dans l'environnement sous la forme de petites particules. Ils peuvent avoir été volontairement ajoutés à des produits, par exemple les agents exfoliants dans les articles de toilette et les cosmétiques. Ils peuvent aussi provenir de l'usure d'objets en plastique plus volumineux au cours de leur fabrication, de leur utilisation ou de leur entretien comme par exemple l'abrasion des pneus sur les routes ou le frottement des textiles synthétiques pendant le lavage. Quant aux microplastiques secondaires, ils sont issus de la fragmentation d'éléments en plastique plus volumineux exposés à l'environnement marin, notamment par la photodégradation et d'autres effets dus à l'exposition aux intempéries.

Pour le groupe Macif, l'enjeu des microplastiques est donc lui aussi à prendre en compte. Pour ce faire, le secteur du textile et les fabricants de pneumatiques ont également été identifiés dans cette démarche d'engagement.

Fin 2020, avec le soutien de Surfrider Foundation Europe, des questionnaires ont été réalisés et envoyés aux émetteurs ciblés. Cette démarche d'engagement pluriannuelle n'étant qu'à son début, peu d'entretiens avaient été réalisés avant la fin de l'année 2020.

2.4.3 Focus fonds de dettes

Zencap AM, filiale d'OFI AM, est une société de gestion spécialisée dans la dette privée. Depuis 2009, elle a développé des expertises complémentaires sur cette classe d'actifs et est attentive à la prise en compte des enjeux de développement durable dans ses gestions.

Via ses investissements dans des fonds de Zencap AM, le groupe Macif contribue à lutter contre le réchauffement climatique et à préserver la biodiversité en soutenant des sociétés innovantes, en France et dans l'Union européenne, qui sont engagées, notamment :

- À réduire l'usage de produits chimiques en les remplaçant par exemple par des produits issus de la chimie verte ou de biotechnologies marines (par ex. utilisation d'algues, suppression d'agents chimiques dans la fabrication de contenants) ;
- À avoir un usage maîtrisé de matières premières en privilégiant le recyclage ;

- À développer la production d'énergie par traitement des déchets ménagers et industriels (*Waste to Energy*). Au cours de ce processus, les déchets sont réceptionnés et triés dans le but d'isoler les éléments recyclables qui seront ensuite séchés puis incinérés. Le processus d'incinération permet de créer de la vapeur qui est transformée en électricité puis vendue à travers le réseau électrique. La vapeur peut aussi être injectée dans les réseaux de chaleur à proximité des sites de traitement. La capacité de traitement cumulée des deux usines financées au travers des fonds de Zencap AM est de **840 000 tonnes de déchets par an, ce qui correspond au volume de déchets ménagers de 1,45 million d'habitants** ;
- À développer des infrastructures d'énergies renouvelables comme par exemple les sociétés françaises AKUO Energy, Cap Vert Énergie et Reden Solar. Ces sociétés développent et opèrent des projets de production d'énergie renouvelable (fermes photovoltaïques et fermes éoliennes) en France et à l'étranger.

À fin 2020, grâce à son investissement de 360 millions d'euros dans trois fonds de dettes d'infrastructures de Zencap AM, le groupe Macif a financé la production :



Cette production d'énergie solaire et éolienne est équivalente à la consommation électrique annuelle de 30 000 foyers soit l'équivalent d'une ville comme Quimper en Bretagne.

Le caractère renouvelable de cette production a permis d'éviter l'émission de 20 000 tonnes de CO₂ équivalent par an.

1 tonne de CO₂ équivalent représente la quantité d'émissions d'un aller-retour Paris-New York en avion ou d'un an de chauffage au gaz d'un appartement trois pièces.

2.4.4 Focus portefeuille obligataire



Ainsi, à fin 2020, ce sont 200 millions d'euros qui étaient investis sur une obligation de la Banque mondiale dédiée à l'accès à une eau salubre et à la santé de l'Océan.

Soutenir l'initiative de la Banque Mondiale, visant à sensibiliser le grand public, est pour le Groupe une nouvelle occasion de renforcer son engagement en faveur du Climat et de la biodiversité marine.

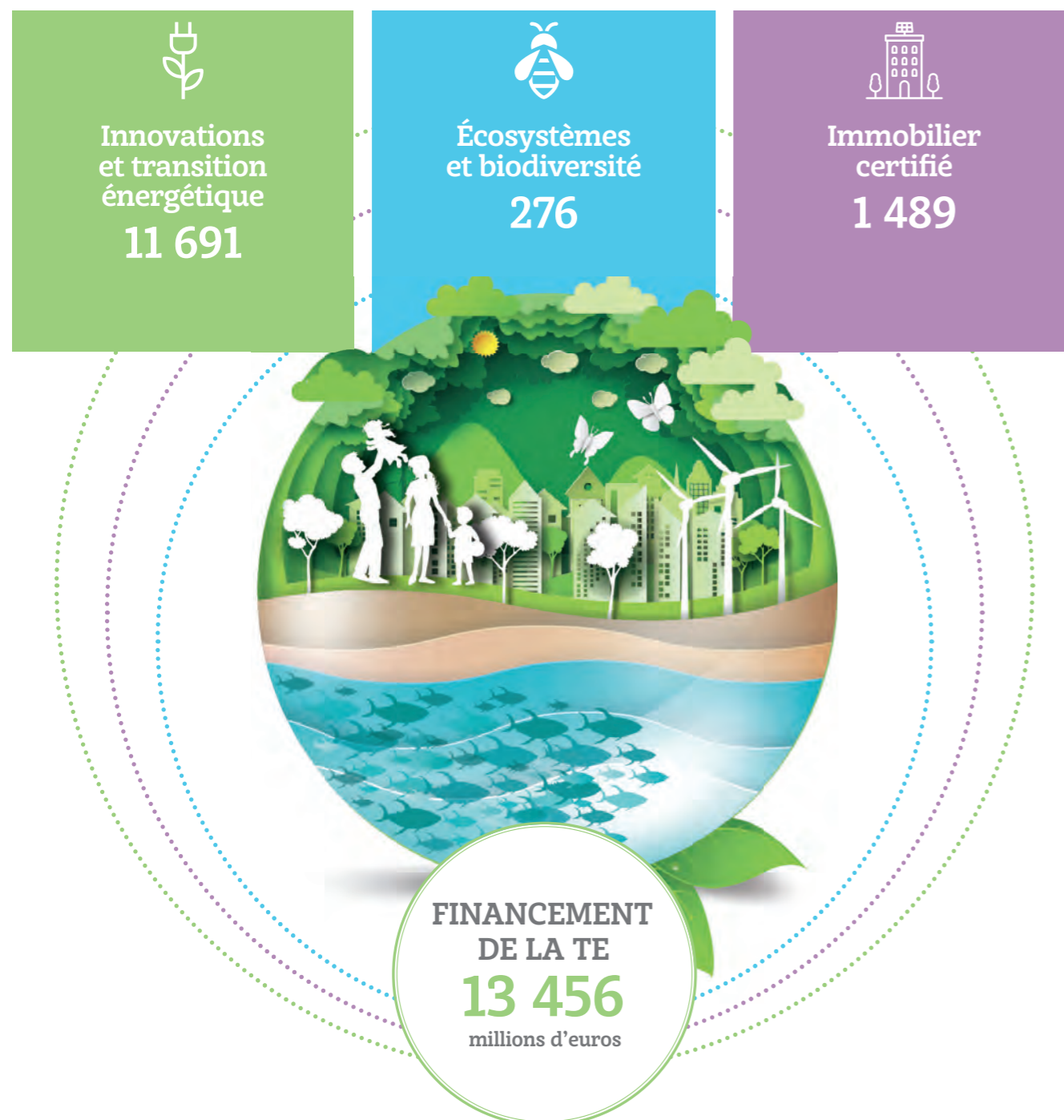
Une analyse de l'impact sur la biodiversité des émetteurs détenus en direct a été menée ; cependant, peu de données sont encore disponibles sur cette thématique. Les entreprises manquent nettement d'outils de mesures quantitatives sur cet enjeu même si certains acteurs progressent.

2.5 LES INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE FIN 2020

Le groupe Macif investit dans des entreprises qui ont fait de la transition énergétique leur priorité et qui contribuent ainsi à la lutte contre le réchauffement climatique et à la protection de la biodiversité.

En 2020, grâce à l'analyse de la transition énergétique d'OFI AM, le groupe Macif a approfondi la connaissance de son portefeuille obligataire.

Ainsi, l'encours du Groupe qui contribue positivement à la transition énergétique (TE) et à la protection des écosystèmes a été chiffré à 13 456 millions d'euros à fin 2020.



2.6 LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITÉ DANS LES MÉTIERS ET LES PARTENARIATS



La démarche « Climat et biodiversité » du Groupe mobilise tous les étages de sa gouvernance et embarque l'ensemble de ses métiers et partenaires.

Les métiers de l'IARD (auto, habitation, navigation), de la Santé/Prévoyance, de l'Épargne/Finance ainsi que l'ensemble de la direction de l'Engagement (Fondation d'Entreprise, direction Prévention, direction RSE, Vie Mutualiste, direction des partenariats politiques, etc.) sont engagés pour réduire la facture environnementale du Groupe et pour être moteurs d'impacts positifs environnementaux.

Quatre grands leviers d'action sont mis en action pour des résultats concrets à impacts positifs immédiats :

- Des offres de produits et de services en mobilité et habitation qui favorisent la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- Des offres d'épargne qui financent la transition énergétique bas carbone, les solutions alternatives soutenables et la protection des milieux naturels ;
- Des partenaires métiers qui proposent de nouveaux modes de mobilité, d'habitat et de vie quotidienne plus durables et soutenables pour la planète ;
- Des soutiens actifs financiers et opérationnels à des programmes d'action de terrain d'ONG engagées pour le Climat et la préservation de la biodiversité.

« Green Marine Europe » : le premier label européen en faveur d'un transport maritime durable

Déjà engagé en faveur de la protection de l'Océan aux côtés de son partenaire *Surfrider Foundation Europe*, le groupe Macif soutient depuis 2020 la création du premier label européen « *Green Marine Europe* » pour un transport maritime durable émettant moins de gaz à effet de serre, évitant aussi les pollutions en mer et la prolifération d'espèces végétales invasives par les eaux de ballast.



Le groupe Macif se mobilise pour protéger et restaurer la biodiversité

Membre de l'alliance *Act4nature international*, un collectif d'entreprises engagées pour la biodiversité, le Groupe a pris huit engagements concrets, chiffrés et datés pour ses pratiques, ses métiers, ses partenariats et ses investissements.

Partenaire stratégique de *Surfrider Foundation Europe*, le Groupe soutient les programmes d'actions : *Plastic Origins*, le label *Green Marine Europe* et le projet *Algue Ostreopsis Ovata*.

Partenaire pour des écogestes naturels au quotidien avec le *Parc naturel régional de l'Avesnois*, le Groupe veut créer une vague durable de mobilisation citoyenne en faveur de la nature.



3

La stratégie d'investissement responsable

3.1 La RSE s'engage pour les ODD	30
3.2 Une transition juste pour le monde de demain	30
3.3 L'analyse des risques ESG	31
3.4 L'épargne responsable en assurance vie et retraite	36
3.5 Les réponses aux ODD	39

3.1 LA RSE S'ENGAGE POUR LES ODD



Le **développement durable** répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

La **Responsabilité Sociétale de l'Entreprise** s'inscrit dans une logique de développement durable appliquée aux entreprises et à leurs activités. C'est un engagement volontaire à long terme porté par la gouvernance de l'entreprise, selon des

principes d'éthique et de transparence, pour répondre à trois grands enjeux : sociaux, environnementaux et sociétaux.

193 pays membres des Nations Unies, dont la France, ont adopté en septembre 2015 un programme de développement durable basé sur **17 Objectifs de Développement Durable**, les ODD, à atteindre à horizon 2030.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Les 17 Objectifs de Développement Durable sont une opportunité pour toutes les parties prenantes politiques et économiques de construire un monde meilleur : plus équitable, plus inclusif et plus durable.

Dans sa façon de faire ses métiers, dans ses choix de partenariats, dans ses offres de produits et services, dans ses pratiques internes et dans ses choix d'investissements, **le groupe Macif a contribué en 2020 à l'ensemble des 17 ODD fixés par l'ONU à horizon 2030.**

3.2 UNE TRANSITION JUSTE POUR LE MONDE DE DEMAIN



Dans le contexte de crise économique post-covid-19 qui met déjà à mal les entreprises de toutes tailles et qui menace massivement l'emploi en France, la transition écologique vers une économie bas carbone soutenable doit, plus que jamais, prendre en compte les besoins des populations locales pour préserver les emplois et la qualité de vie de chacun. Mais cette transition énergétique doit se faire sans tarder et même s'accélérer au regard de l'urgence climatique et du bilan décevant fait, en 2020, par l'ONU, cinq ans après les engagements pris par chaque État lors de l'Accord de Paris.

SWEN CP et le groupe Macif partagent la même ambition et surtout les mêmes valeurs : le monde de l'économie et de la finance de demain devra prendre le virage complet d'une réelle transition écologique et énergétique, à la fois équitable pour tous et soutenable pour la planète.

Pour le Groupe, financer la transition juste, c'est accompagner financièrement des sociétés qui, de par leur modèle d'affaires, répondent simultanément à plusieurs enjeux sociétaux et environnementaux.

À titre d'illustration, avec l'accompagnement en 2020 de **Marcel & Fils, réseau de distribution de produits alimentaires certifiés biologiques**, qui a à cœur de proposer des produits frais et locaux, c'est le cas. En s'approvisionnant en fruits et légumes bio à proximité, Marcel & Fils contribue à la démocratisation de produits à la fois sains et à l'impact environnemental limité, tout en permettant aux petits producteurs de sécuriser de leurs revenus.

Cœuvrer en faveur de la transition juste, c'est également investir dans des acteurs innovants, comme la société **Olmix, pionnière de l'économie bleue et circulaire***. Cette société, implantée à Bréhan en Bretagne et présente à l'international, est spécialisée dans le développement de solutions algo-sourcées. En utilisant l'algue comme matière première à des fins d'alimentation

animale et de production agricole (engrais, fertilité des sols), la société permet d'accompagner la transition vers l'agro-écologie.

Le Groupe est fier de soutenir des entrepreneurs engagés, précieux en ces temps actuels, contribuant à la construction d'un monde plus résilient, plus sobre, plus solidaire mais aussi plus ambitieux.

3.3 L'ANALYSE DES RISQUES ESG

3.3.1 Les cartographies ESG

La cartographie des risques ESG

Dans ses investissements, le groupe Macif a pleinement pris conscience de l'importance des risques ESG et a mis en œuvre des dispositifs permettant de concourir à leur maîtrise comme par exemple :

- La définition d'une politique ISR ;
- Le suivi des controverses pour anticiper les risques financiers et d'image ;
- L'exclusion de certains secteurs d'activités ;
- La notation trimestrielle ESG du portefeuille ;

- L'engagement pris en tant que signataire des PRI ;
- La contribution d'un groupe de travail transverse pour la mise en œuvre de l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

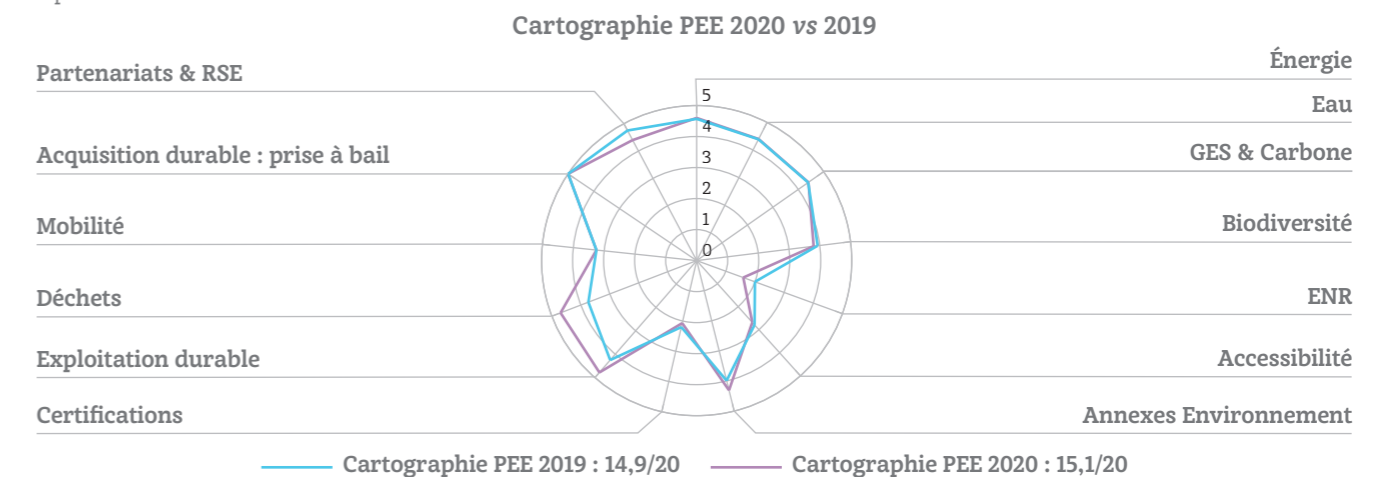
Dans ses métiers, l'ADN historique du Groupe, en tant qu'acteur majeur de l'économie sociale et solidaire, constitue un avantage conséquent dans la maîtrise de ces risques. Le groupe Macif réalise le suivi d'indicateurs clés relatifs à ces risques.

La cartographie environnementale du portefeuille immobilier

Les indicateurs de la politique environnementale font l'objet d'une évaluation annuelle sous la forme d'une grille de notation interne à Macifimo. Les critères d'évaluation des indicateurs environnementaux retenus sont définis en annexes page 44.

RÉSULTATS DE LA CARTOGRAPHIE

La consolidation des données du portefeuille immobilier à fin 2020 permet l'obtention de la cartographie suivante pour le portefeuille immobilier étudié :



ENR : ce sous-chapitre représente la production d'énergie renouvelable des actifs immobiliers en portefeuille.
Certifications : ce sous-chapitre représente la part des actifs immobiliers certifiés construction/rénovation et en exploitation.
Le contrat de fourniture d'énergie « kWh équilibre/énergie renouvelable » est évalué dans le sous-chapitre Partenariats achats durables.

L'amélioration de la notation globale, 15,1/20 fin 2020 contre 14,9/20 fin 2019, est principalement due à une collecte d'informations plus importante sur la gestion des déchets sur les sites et à l'atteinte des objectifs de pilotage énergétique sur l'ensemble des immeubles cibles.

* Cf. lexique page 46.

3.3.2 L'exercice pilote climatique de l'ACPR

Les banques et les sociétés d'assurance ont été sollicitées par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) en 2020 pour participer à un exercice pilote climatique facultatif.

Les principaux objectifs de l'exercice étaient les suivants :

- Sensibilisation des établissements financiers au risque climatique ;
- Évaluation des vulnérabilités des établissements au risque climatique et du coût induit par le non-respect des objectifs de l'Accord de Paris.

Il y avait aussi des objectifs méthodologiques et, en particulier, l'amélioration de la capacité des établissements à intégrer le risque climatique dans leurs mesures, leurs évaluations et leur gestion courante des risques.

Dans ce cadre, les participants devaient réaliser trois scénarios de risque de transition et deux scénarios de risque physique.

Les scénarios de transition sont les suivants :

- 1/ le scénario de transition « ordonnée » correspondait pour la France à la Stratégie nationale Bas Carbone (SNBC),
La SNBC est la feuille de route de la France pour satisfaire à ses engagements de l'Accord de Paris et atteindre zéro émission de GES en 2050. En matière d'évaluation économique, la SNBC est supposée se traduire simultanément par des impacts positifs sur la croissance et l'emploi. Le principe même de la formulation de la SNBC vise à minimiser les risques associés à la transition ;
- 2/ le scénario d'une transition tardive supposait que l'objectif de réduction des émissions de GES n'est pas atteint en 2030 et exige donc la mise en place de mesures plus volontaristes. Ce scénario reposait sur une réévaluation forte du prix du carbone en 2030 pour maintenir l'objectif de neutralité carbone en 2050. Cette augmentation s'est traduite par

une série de chocs hétérogènes sur les secteurs d'activités modélisés ;

- 3/ le scénario « accéléré » supposait que les technologies de production d'énergies renouvelables ne sont pas aussi matures que prévu dans le scénario de référence, se traduisant par des prix de l'énergie plus élevés. La conséquence était un impact défavorable sur la productivité. Parallèlement, la trajectoire de prix carbone est révisée de manière inattendue.

Les scénarios de transition consistent en des chocs sur les actifs (chocs actions, taux sans risque, *spreads* de crédit et inflation) et impactent donc principalement le portefeuille d'investissement de l'entité.

Les deux scénarios risque physique sont décrits ci-après :

- 1/ un scénario de risque physique IARD qui consistait en une augmentation de la fréquence et de l'intensité d'événements climatiques extrêmes (inondations, sécheresses, submersions marines et tempêtes) ;
- 2/ un scénario de risque physique santé et prévoyance qui consistait en une augmentation de la mortalité liée au changement climatique (expansion de pandémies et aggravation de pathologies existantes).

Le groupe Macif a participé à cet exercice. À ce titre, les entités Macif SAM et Apivia Macif Mutuelle ont simulé sur l'horizon 2020-2050 les différents scénarios de l'ACPR.

La réalisation de cet exercice n'a pas soulevé de difficultés majeures.

L'ACPR publiera les résultats de cet exercice fin avril 2021, ce qui permettra au Groupe de comparer ses résultats à ceux des autres acteurs du marché.

Par ailleurs, des réflexions quant aux enseignements de cet exercice sont en cours au sein du Groupe.

3.3.3 L'analyse du portefeuille

Analyse ESG du portefeuille obligataire

Sont couverts par une analyse ESG 99,3 % des émetteurs obligataires en portefeuille fin 2020.

Au sein de ce portefeuille, les émetteurs classés par OFI AM dans les catégories ESG « **Leader** », « **Impliqué** », et « **Suiveur** » **représentaient plus de 80 % de l'encours.**

Les émetteurs classés « Sous surveillance » peuvent faire l'objet d'une démarche de dialogue de la part d'OFI AM.

Les controverses ESG portant sur les émetteurs en portefeuille sont qualifiées selon quatre niveaux allant de « faible » à « très élevé ».

Les résultats de l'analyse des controverses sont régulièrement présentés lors des comités au cours desquels OFI AM rend compte de la gestion financière menée. Les principales controverses y sont également évoquées et peuvent déclencher une analyse complémentaire, une démarche de dialogue voire une cession d'actifs.

Analyse ESG des actifs de diversification

En tant qu'investisseur de long terme, le groupe Macif veille à avoir en portefeuille des fonds de diversification intégrant dans leur stratégie d'investissement une analyse extra-financière. Ainsi, dans le cadre du mandat qui lui est confié, c'est lors de la sélection de fonds mais aussi au cours de la période d'investissement qu'OFI AM porte une attention au portefeuille de diversification du groupe Macif.

Pour appuyer cette volonté, en 2019, le Groupe s'est fixé pour objectif d'avoir, fin 2020, 50 % des fonds en portefeuille qui intègrent les critères ESG dans leur stratégie de gestion.

Au 31 décembre 2020, le Groupe a atteint cet objectif.

En tant que signataire des PRI, le groupe Macif veille aussi à investir dans des fonds de sociétés de gestion également signataires de ces principes.

Fin 2020, **99,2 % des sociétés de gestion en portefeuille étaient signataires des PRI.**

3.3.4 Le sociétal



La relance de l'économie française

En 2020, en tant qu'acteur important du financement de l'économie et investisseur de long terme, le groupe Macif a décidé de soutenir les petites et moyennes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire (PME et ETI) françaises afin de les aider à traverser la crise économique résultant de la pandémie de covid-19.

Ainsi, dans le cadre du **programme d'investissements Assureurs-Caisse des Dépôts et Consignations Relance Durable France coordonné par la FFA, le groupe Macif a investi 65 millions d'euros au travers plusieurs fonds :**

REBOND TRICOLERE

En juillet 2020, le groupe Macif s'est engagé à hauteur de 45 millions d'euros dans le fonds *Rebond Tricolore*, géré par Zencap AM.

Ce fonds, qui a rassemblé près de 135 millions d'euros d'engagements de la part d'assureurs français, vise à soutenir la solvabilité de long terme des entreprises françaises affectées par la crise sanitaire mais disposant d'un modèle économique sain. Ces financements pourront être utilisés, par exemple, pour la mise en place de nouveaux investissements, ou encore pour des opérations de rapprochement industriel ou de consolidation permettant de maintenir l'indépendance industrielle de groupes français et de faire émerger les champions de demain.

Sa stratégie d'investissement repose sur plusieurs axes :

- **Reconstruire et renforcer le tissu économique et industriel français ;**
- **Renforcer la compétitivité française**, réindustrialiser la France, relocaliser et réduire la dépendance dans les secteurs clés, avec pour objectif de renforcer et faire émerger des champions français et/ou européens ;
- **Soutenir les entreprises dans la transition vers l'économie d'après-crise** et les mutations que cela nécessitera ;
- **Soutenir les entreprises qui s'inscrivent dans une démarche de RSE pertinente et qui sont susceptibles de générer un impact positif sur la société en général ;**
- Apporter des solutions de financement pour répondre aux besoins d'infrastructures qui découlent de ces objectifs au niveau sanitaire, alimentaire, énergétique, numérique, éducatif, etc.

Pour chaque société soutenue, **des objectifs d'impact ESG sont mis en place** et pour certaines, les conditions de financement sont fonction de l'atteinte de ces objectifs.

Zencap AM proposera à l'emprunteur jusqu'à cinq objectifs ESG, assortis d'indicateurs d'impact basés tant sur les indicateurs d'impact de la FFA que sur les **ODD de l'ONU.**

LES FONDS NOV TOURISME ET NOV SANTÉ

Acteur mutualiste, le groupe Macif s'est engagé dans les fonds de place *NOV Tourisme* et *NOV Santé*.

Il a engagé 14 millions d'euros dans le fonds actions géré par Eurazeo, *Nov Santé*, qui vise à renforcer la souveraineté sanitaire de la France en investissant dans les domaines de la recherche, des infrastructures, de la logistique et des services de santé.

De même, il soutient, à hauteur de 6 millions d'euros, le fonds d'actions *Nov Tourisme*, qui investit en fonds propres et quasi-fonds propres dans des sociétés du secteur du tourisme, de la restauration et des loisirs, fortement impactées par la crise sanitaire. Pour ce fonds, le Groupe a participé à la sélection du gérant, la société de gestion Montefiore Investment, qui s'est engagée à consacrer une partie de sa rémunération à des bourses de formations professionnalisantes aux métiers du tourisme.



L'exclusion du tabac

En 2018, le groupe Macif a décidé, pour ses investissements en direct, d'élargir ses exclusions au secteur du tabac. Cette exclusion est cohérente avec ses valeurs. En tant qu'acteur dans le domaine de la santé et de la prévention, **le Groupe est fier d'affirmer qu'il ne finance pas cette industrie.**

L'économie sociale et solidaire (l'ESS)

Depuis 1993, le groupe Macif s'engage à servir l'intérêt général au travers de ses fondations d'entreprise. Il soutient les initiatives innovantes à fort impact social dans les domaines de la mobilité, de l'habitat, de la santé et de la finance durable. En 2020, la Fondation d'entreprise a réalisé 178 financements pour un montant proche de 4 millions d'euros.

Le Groupe soutient également l'ESS via son portefeuille d'actifs financiers.

Dans le cadre des travaux de refacturation d'actifs gérés en direct par Macifimo, des clauses d'insertion sociale sont intégrées dans les contrats. Ainsi, lorsque le montant des travaux est significatif, 5 % des heures de travail engendrées par les marchés sont réservées à des personnes en réinsertion.

À fin 2020, le Groupe détenait pour 45 millions d'euros d'investissements dans des participations de l'ESS.

Au cours de l'année 2020, cet encours a progressé du fait notamment du soutien de la Macif au Programme Relance Solidaire, initié par France Active, à hauteur de 0,7 million d'euros afin d'aider financièrement les entreprises de l'ESS impactées par la crise économique résultant de la pandémie de covid-19.

Le vieillissement de la population

Depuis trois ans, Macifimo a acquis, pour le compte du groupe Macif, cinq résidences services seniors représentant plus de 500 logements pour les personnes âgées. Ce sont des résidences non médicalisées composées de logements indépendants (appartements ou maisons) organisés autour d'espaces communs (restauration, espaces bien-être, salons, bibliothèque) permettant de dispenser des services et d'animer des activités adaptées aux besoins des seniors.

3.3.5 La gouvernance

L'exercice des droits de vote

En possédant des actions dans son portefeuille d'actifs, le groupe Macif détient des droits de vote dans certaines sociétés.

La politique de vote applicable s'inscrit dans la volonté permanente du Groupe d'exercer un rôle de contrôle et d'amélioration de la gouvernance des émetteurs et de contribuer à une meilleure responsabilisation des entreprises.

La politique de vote mise en œuvre par OFI AM repose sur de grands principes qui sont détaillés en annexes page 44.

Le taux de participation au vote sur les actions cotées détenues en direct est de 100 %.

L'ESS peut être pensée comme un modèle économique de reconstruction de l'Europe :

« Économie de demain, au service d'un mode de production plus responsable, plus durable, plus inclusif, l'économie sociale et solidaire correspond donc pleinement à l'objectif d'une relance qui conduira à des mutations en profondeur de l'économie française », d'après Olivia Grégoire, Secrétaire d'État chargée de l'Économie sociale, solidaire et responsable.

Convaincu du rôle majeur de l'ESS dans la relance économique et comme amortisseur de la crise sociale qui s'annonçait, le groupe Macif a lancé la société Macif impact ESS, sous la bannière French Impact. Dotée de 20 millions d'euros, elle est destinée à financer et accompagner les structures à impact et/ou de l'ESS dans leur développement. Ces structures seront implantées sur les territoires dans les domaines de la mobilité, de l'habitat, de l'épargne solidaire ou de la santé. Les interventions s'effectueront en fonds propres, en quasi-fonds propres et en dette (en partenariat avec Zencap AM).

Cette démarche a également été appuyée par la Fondation Macif à l'aide d'une subvention allouée de l'ordre de 300 000 euros.

Le développement de ces résidences répond en partie à la forte croissance de la population de seniors dans les années à venir due à la conjonction de deux phénomènes : l'accroissement de l'espérance de vie et les effets du *baby-boom*.

Les conseils des foncières

Dans le cadre du suivi de la performance environnementale des actifs gérés et du pilotage de la Politique Énergétique et Environnementale (PEE), toutes les parties prenantes sont réunies en deux comités :

- Le comité de pilotage de la PEE, composé des directions de Macifimo et de l'Immobilier d'exploitation. Son rôle est de s'assurer de la mise en œuvre et du respect de la PEE ;
- Les comités de suivi de la PEE, composés des entités du Groupe. Ils permettent de réaliser un suivi opérationnel régulier des performances énergétiques et environnementales sur chaque actif.



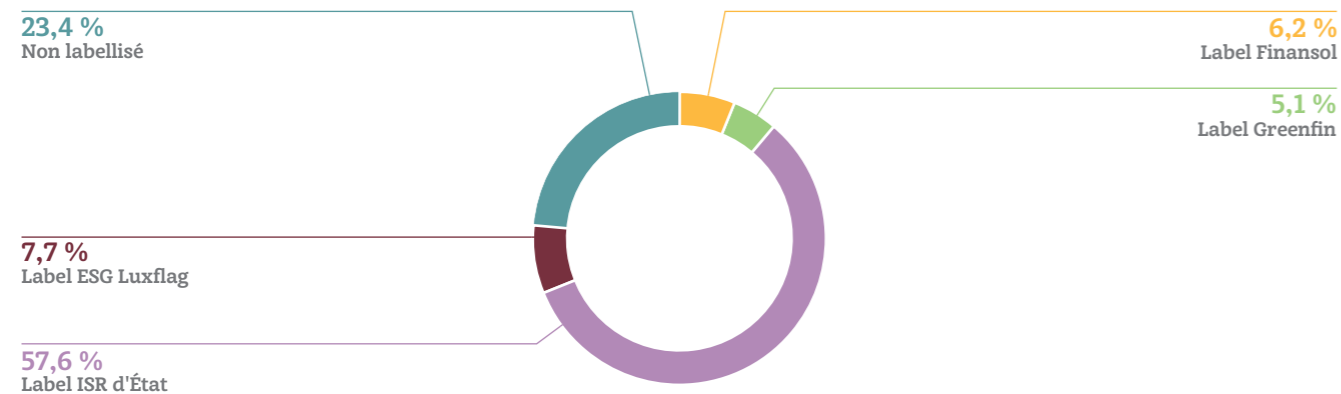
3.4 L'ÉPARGNE RESPONSABLE EN ASSURANCE VIE ET RETRAITE

Une gamme responsable

Au 31 décembre 2020, l'encours en unités de compte, tous contrats confondus, était composé de fonds labellisés.

23 % de l'encours en unités de compte de Mutavie n'était pas labellisé ; cependant, Mutavie veille à sélectionner essentiellement des fonds intégrant une analyse extra-financière dans leur gestion même s'ils ne sont pas labellisés.

Répartition de l'encours des unités de compte au 31 décembre 2020



Mutavie, assureur vie responsable, souhaite depuis plusieurs années offrir à ses sociétaires la possibilité d'épargner de façon responsable et durable. En effet, **plusieurs études l'ont déjà montré, des fonds peuvent protéger sur le long terme l'épargne en limitant son exposition aux entreprises qui sont les moins respectueuses de l'environnement, qui se soucient peu du bien-être de leurs salariés ou qui ont une mauvaise gouvernance.** De plus, ces fonds soutiennent les entreprises vertueuses et en incitent d'autres à s'améliorer.

Promulguée en mai 2019, la loi PACTE a imposé aux assureurs vie de nouvelles obligations en matière d'unités de compte responsables, vertes et solidaires. **Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2022, les assureurs vie devront proposer au moins un fonds labellisé ISR d'État, un solidaire et un labellisé Greenfin.**

Tout au long de l'année, Mutavie communique auprès de ses sociétaires sur sa gamme d'unités de compte responsables *via* son site internet mutavie.fr et ses autres supports d'information.

Mutavie propose depuis plusieurs années des fonds labellisés ISR d'État et un fonds solidaire labellisé Finansol*. Et, depuis décembre 2020, l'offre d'unités de compte de Mutavie s'est enrichie d'une unité de compte labellisée Greenfin.

Ainsi, lancé en janvier 2020, le contrat Multi Horizon Retraite de Mutavie dispose des trois principaux labels du marché, et les supports en unités de compte retenus pour la gestion « horizon retraite » sont tous labellisés.

En 2021, le contrat Jeewan Patrimoine proposera également de nouvelles unités de compte labellisées, dont une ayant obtenu le label Greenfin.

C'est avec un an d'avance que Mutavie répond aux exigences de labels de la loi PACTE.

Focus sur le fonds OFI actions Monde durable



À fin 2020, *OFI actions Monde durable* était le premier fonds de la gamme d'unités de compte de Mutavie à être labellisé Greenfin.

Créé par le ministère de la Transition écologique et solidaire en 2015 au moment de la COP 21 sous le nom de label Transition énergétique et écologique pour le Climat (TEEC), le label Greenfin garantit la qualité verte des fonds d'investissement et a la particularité d'exclure les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans le secteur nucléaire et les énergies fossiles.

OFI actions Monde durable soutient, au niveau mondial, les entreprises contribuant à la lutte contre le changement climatique. En effet, dans sa gestion, différents filtres sont appliqués à l'univers d'investissement des actions internationales, ce qui lui permet de n'investir que dans les

sociétés de bonne qualité ESG et contribuant à la transition énergétique et écologique comme l'impose le label Greenfin.

Les sociétés ayant des activités économiques contraires à la transition énergétique et écologique sont exclues. Le fonds privilégie les sociétés ayant une part prépondérante de leur chiffre d'affaires réalisé dans les entreprises exerçant dans les éco-activités, c'est-à-dire des activités en faveur de la protection du Climat, dans les huit secteurs suivants : énergies, bâtiments, gestion des déchets et contrôle de la pollution, industrie, transport propre, technologies de l'information et de la communication, agriculture et forêts et adaptation au changement climatique.

Le fonds *OFI actions Monde durable* propose ainsi aux sociétaires de tirer profit du potentiel de croissance des entreprises liées à la transition énergétique et écologique.

Focus sur le fonds OFI actions Solidaire



OFI actions Solidaire, commercialisé par Mutavie depuis 2010, est labellisé par Finansol depuis 2002.

En 2020, ce fonds a collecté plus de 20 millions d'euros, preuve de l'engouement des sociétaires pour donner du sens à leur épargne.

En tant que fonds solidaire labellisé Finansol, entre 5 et 10 % de son encours est investi en actions non cotées d'entreprises sociales et solidaires. *OFI actions Solidaire* a choisi de soutenir la société France Active Investissement.

Pionnier de la finance solidaire, elle accompagne et finance les entreprises de l'ESS depuis plus de 30 ans.

Pour France Active Investissement, chaque entrepreneur peut apporter des réponses aux besoins sociaux, accompagner

la transition énergétique ou environnementale, réduire les inégalités en créant de l'activité et des emplois. Chaque entrepreneur peut être un levier de transformation de son territoire.

En 2020, grâce aux investissements réalisés sur le fonds *OFI actions Solidaire*, ce dernier a contribué à hauteur de 5 % à la collecte de France Active Investissement. Cela a aidé la société à accompagner 338 entreprises dans toute la France tout au long de l'année et ainsi à créer ou sauvegarder 8 088 emplois.

Ainsi, en investissant dans le fonds *OFI actions Solidaire*, l'épargnant soutient de petites entreprises et participe à la création d'emplois.

La sortie du charbon



Soucieuse de proposer des unités de compte responsables et durables, Mutavie veille à proposer des fonds gérés par des sociétés de gestion signataires des PRI et ayant adopté une stratégie de sortie du charbon.

Ainsi, à fin 2020, **100 % des sociétés de gestion présentes dans l'offre en unités de compte de Mutavie étaient signataires des PRI des Nations Unies et plus de 60 % avaient annoncé leur sortie prochaine du charbon.**

* Cf. lexique page 46.



3.5 LES RÉPONSES AUX ODD

Au travers de ses investissements, le groupe Macif contribue à atteindre 10 des 17 Objectifs de Développement Durable fixés par l'ONU.



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Partie 3 : L'analyse des risques ESG



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Partie 2 : La stratégie du Groupe pour le Climat
Partie 2 : Les choix d'investissements Climat
Partie 2 : La protection de la biodiversité et la biodiversité dans les métiers et partenariats
Partie 3 : L'analyse des risques ESG



Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

Partie 2 : La protection de la biodiversité
Partie 3 : L'analyse des risques ESG



Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Partie 2 : La protection de la biodiversité
Partie 2 : Le Climat et la biodiversité dans les métiers et partenariats
Partie 3 : Une transition juste



Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Partie 2 : La stratégie du Groupe pour le Climat
Partie 2 : Les choix d'investissements Climat
Partie 2 : La protection de la biodiversité



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Partie 2 : Les choix d'investissements Climat
Partie 3 : Une transition juste
Partie 3 : L'analyse des risques ESG



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, protéger les sols et lutter ainsi contre le déclin de la biodiversité terrestre

Partie 2 : La protection de la biodiversité
Partie 2 : Le Climat et la biodiversité dans les métiers et partenariats
Partie 3 : Une transition juste



Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Partie 2 : Les choix d'investissements Climat
Partie 2 : La protection de la biodiversité



Partenariats pour la réalisation des objectifs

Partie 2 : Le Climat et la biodiversité dans les métiers et partenariats
Partie 3 : L'analyse des risques ESG



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Partie 2 : Les choix d'investissements Climat
Partie 3 : L'analyse des risques ESG

ENGAGEMENTS ET PERSPECTIVES

Dans le cadre de sa démarche « Climat-biodiversité », le groupe Macif continue d'œuvrer pour une finance plus responsable et durable. En 2021, il renforce ainsi encore un peu plus ses engagements pour lutter contre le réchauffement climatique et protéger la biodiversité.

Tout d'abord, dans le cadre de ses mandats avec Macifimo et OFI AM, le Groupe s'est fixé un objectif complémentaire et a donné de nouveaux engagements pour investir plus vert :

- il vise désormais à avoir, fin 2022, 40 % de ses actifs immobiliers certifiés en exploitation ;
- il soutient des investissements en faveur de la transition énergétique et écologique (130 millions d'euros pour des projets dédiés à la protection de l'Océan, la neutralité carbone et la transition énergétique dans les territoires ont d'ores et déjà été identifiés).

De plus, **début 2021, le groupe Macif, associé au groupe OFI, a adhéré au Carbon Disclosure Project (CDP)**. Cette organisation coordonne la collaboration des investisseurs institutionnels et elle les invite à adresser aux entreprises une demande d'informations sur des problématiques en lien avec le changement climatique. Le CDP détient ainsi la

base de données mondiale la plus importante sur l'impact environnemental des plus grosses entreprises. En cohérence avec sa démarche de dialogue avec les émetteurs pour plus de transparence sur les données extra-financières, c'est naturellement que le groupe Macif s'y est associé.

Enfin, cette année, le groupe Macif envisage également de **contribuer à l'objectif de zéro émission nette de GES d'ici à 2050, conformément aux efforts mondiaux visant à limiter le réchauffement à +1,5 °C**. Pour ce faire, le Groupe a lancé un chantier sur son portefeuille afin d'avoir une mesure plus complète de son empreinte carbone et va élaborer une trajectoire de ses investissements pour atteindre des émissions nettes de GES pour son portefeuille nulles au plus tard en 2050.

En parallèle de ces nouveaux engagements, le groupe Macif s'est mis en ordre de marche pour mettre en œuvre les principes européens en faveur de la finance durable et le règlement SFDR.

Enfin, des travaux seront menés pour définir des objectifs d'investissements responsables en phase avec les valeurs du groupe Aéma, né le 1^{er} janvier 2021.



ANNEXES

MÉTHODE D'ANALYSE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Émetteurs privés

Afin d'apprécier la contribution des émetteurs en portefeuille au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique, le pôle ISR d'OFI AM réalise une fois par an :

- Une empreinte carbone du portefeuille et d'un *benchmark* ;
- Une analyse de la contribution à la transition énergétique des émetteurs en portefeuille.

ÉVALUATION DE L'EMPREINTE CARBONE

Le calcul des émissions financées indirectement a pour objectif d'évaluer les émissions produites indirectement par un investisseur *via* les entreprises qu'il finance. Elles sont exprimées en tonnes équivalent CO₂ par million d'euros investi (teqCO₂/M€).

$$\text{Émissions financées} = \frac{\text{Encours détenu} \times \text{total des émissions carbone de la société}}{\text{Total du passif de la société en millions d'euros}}$$

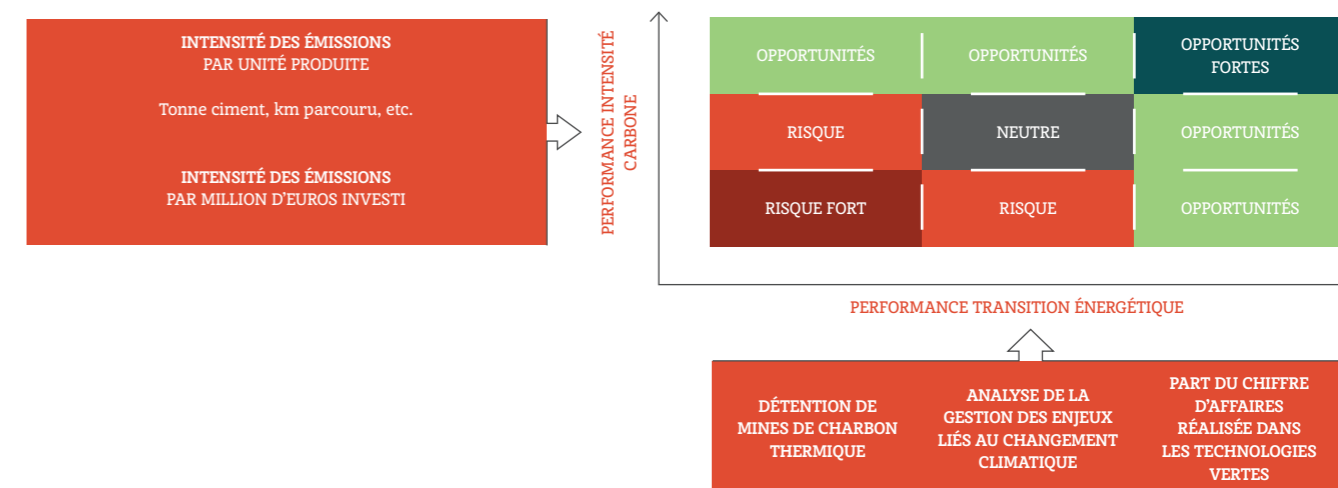
Le calcul de l'intensité carbone d'un portefeuille a pour objectif d'évaluer le niveau d'émissions carbone générées par l'activité des entreprises financées. Cette intensité est exprimée en tonnes équivalent CO₂ par million d'euros (teqCO₂/M€) de chiffre d'affaires réalisé par les entreprises du portefeuille.

$$\text{Intensité carbone} = \frac{\text{Encours détenu} \times \text{total des émissions carbone de la société}}{\text{Chiffre d'affaires en millions d'euros}}$$

ANALYSE DE LA CONTRIBUTION À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'analyse d'OFI AM se concentre sur les secteurs dits « carbo-intensifs », tels que l'automobile, les produits chimiques, le pétrole, etc. Ces secteurs d'activités sont les plus aptes à agir pour diminuer de manière significative leurs émissions globales de gaz à effet de serre.

À la suite d'une analyse réalisée selon deux axes, une matrice représentant le positionnement de chaque émetteur au sein de son secteur d'activités est obtenue.



Un bonus est attribué aux entreprises en fonction du niveau de leur chiffre d'affaires réalisé dans les technologies vertes.

À l'inverse, un malus est attribué aux entreprises qui possèdent directement ou indirectement, de manière majoritaire, des mines de charbon thermique.

À partir de cette matrice, une évaluation du portefeuille est réalisée une fois par an, afin d'obtenir une vision globale des zones de risques et d'opportunités par rapport à cette thématique.

Émetteurs publics

L'analyse changement climatique des États est réalisée selon deux axes :

- Intensité carbone, mesurée à partir des émissions de CO₂/PIB, données publiées par l'Agence internationale de l'Énergie et Eurostat ;
- Transition énergétique, mesurée en fonction de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie.

MÉTHODE D'ANALYSE ESG

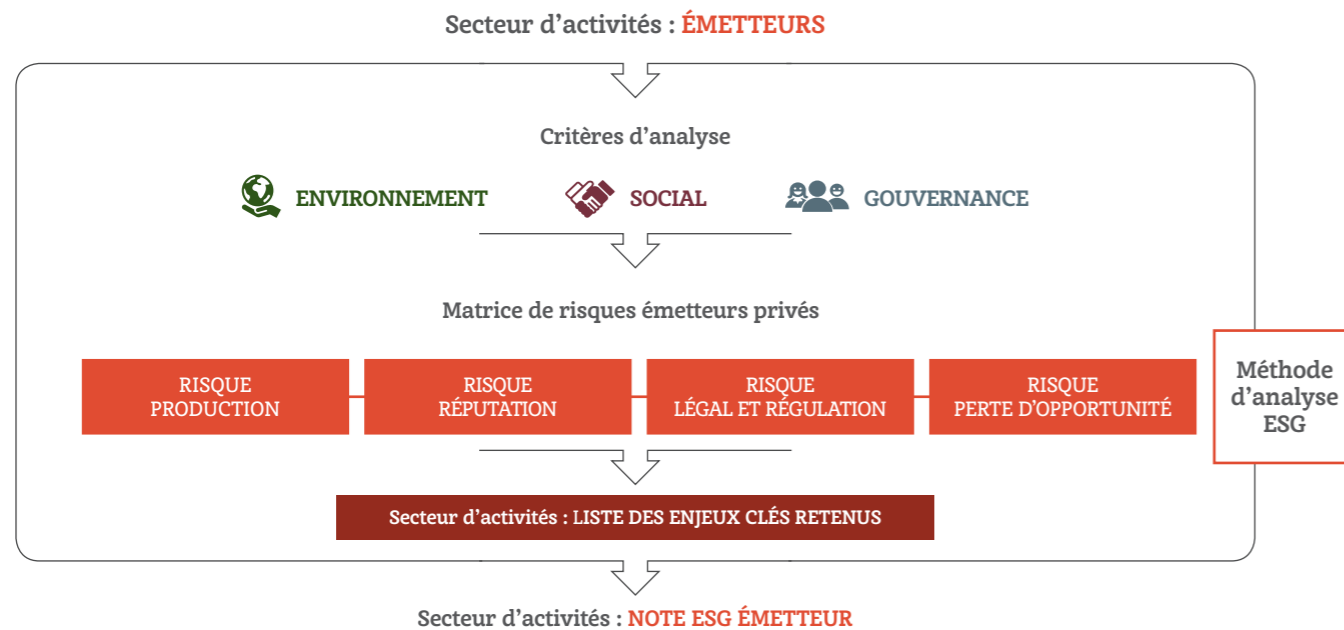
Émetteurs privés

Le pôle ISR d'OFI AM réalise une analyse détaillée des enjeux ESG spécifiques à chaque secteur d'activités en s'appuyant sur des documents internationaux, tels que les textes fondateurs du développement durable, et sur diverses analyses.

De grandes thématiques sont définies pour chaque enjeu générique ESG.



Les enjeux de chaque thématique sont analysés au travers d'une matrice de risques spécifiques aux émetteurs privés afin de retenir pour chaque secteur d'activités les enjeux clés, enjeux pouvant avoir un impact immédiat ou différé sur la valeur de l'émetteur :



Les enjeux environnementaux et sociaux ayant un impact important pour le secteur sont sélectionnés. Cette sélection est le résultat d'une analyse des risques susceptibles d'impacter les parties prenantes de l'émetteur et l'émetteur lui-même.

Les enjeux de gouvernance et leur pondération sont identiques pour tous les secteurs d'activités. En effet, les bonnes pratiques attendues dans ce domaine sont indépendantes de la nature

des activités, aussi bien dans le fonctionnement des instances de gouvernance que dans les relations avec les actionnaires minoritaires.

In fine, l'analyse se traduit par l'attribution à chaque émetteur d'une notation dépendant de son niveau de performance ESG. Grâce à celle-ci, les émetteurs sont classés en fonction de leur niveau d'implication dans leur secteur d'activités.

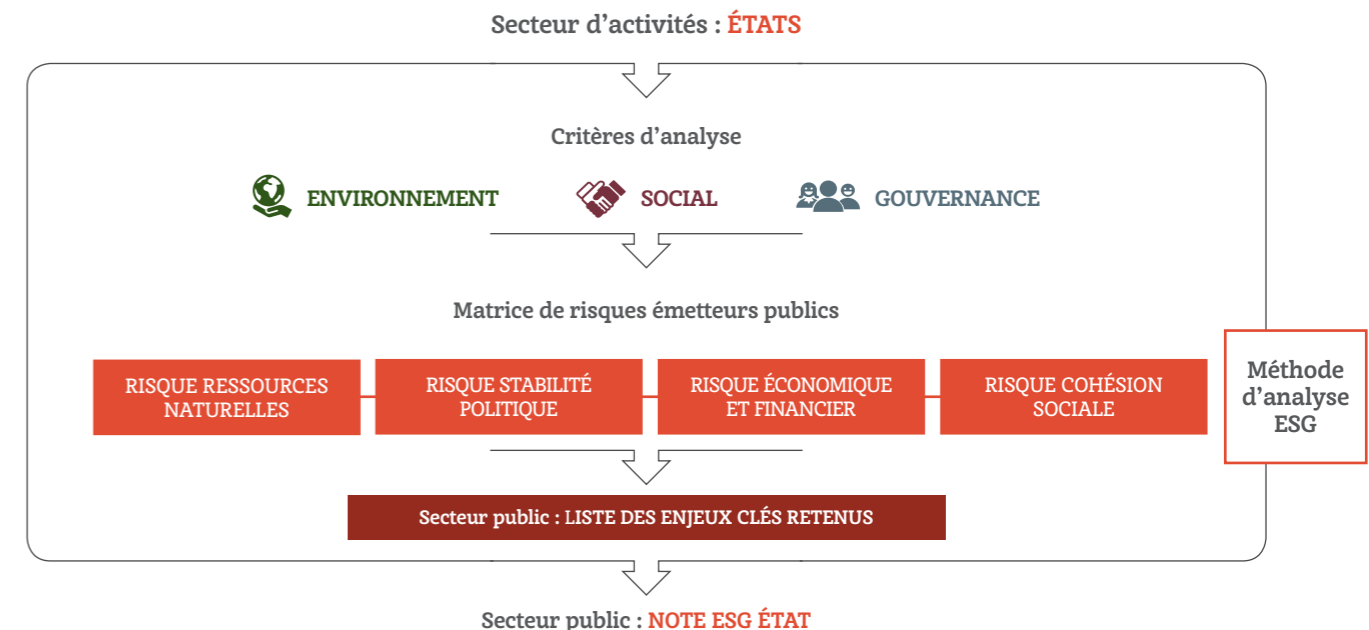
Émetteurs publics

L'analyse ESG des États est basée sur des données provenant de plusieurs sources d'informations publiques (OCDE, ONU, etc.).

La méthodologie d'analyse ESG pour les États est identique à celle réalisée pour les émetteurs privés. Les enjeux de chaque thématique sont analysés au travers d'une matrice de risques spécifiques aux émetteurs publics.



Ces enjeux retenus sont les plus représentatifs des résultats de l'action d'un État en faveur du développement durable.



In fine, une note ESG est attribuée aux États et permet de les classer au sein de l'ensemble des pays de l'OCDE en fonction de leur niveau de performances ESG.

La cartographie environnementale du portefeuille immobilier

Critères d'évaluation des indicateurs environnementaux

Les critères d'évaluation des indicateurs sont regroupés en deux chapitres et treize sous-chapitres :

Connaître	Améliorer
Énergie	Certifications environnementales
Eau	Exploitation durable
Gaz à effet de serre et carbone	Déchets
Biodiversité	Mobilité
Énergies renouvelables	Acquisition durable
Accessibilité	Partenariats et achats durables
Annexes environnementales	

Chaque sous-chapitre est noté sur 5 et agrège différents thèmes de la politique énergétique et environnementale (ex. : le sous-chapitre Énergie regroupe les thèmes suivants : déploiement de l'outil de suivi énergétique, audits énergétiques, diagnostics énergétiques, etc.).

Une consolidation des notes de chaque sous-chapitre permet d'obtenir une note globale sur 20 par véhicule d'investissement immobilier.

La gouvernance dans les différentes classes d'actifs

L'exercice des droits de vote

La politique de vote mise en œuvre par OFI AM repose sur des grands principes :

- Respect des actionnaires minoritaires ;
- Intégrité, continuité, transparence des comptes ;
- Indépendance, compétence, diversité des organes de gouvernance et séparation des fonctions de contrôle et de gestion ;
- Transparence, durabilité, équité de la politique de rémunération ;
- Gestion appropriée et équitable des fonds propres ;
- Transparence des décisions de gestion ;
- Transparence, cohérence et intérêt stratégique des décisions relatives à des enjeux environnementaux et sociaux.

Le reporting du groupe Macif et les bonnes pratiques de reporting extra-financier dans le secteur Assurance

Le groupe Macif, dans son rapport investissement responsable, s'engage à respecter les bonnes pratiques formulées par l'AMF et l'ACPR dans leur bilan de l'application des dispositions du décret du 29 décembre 2015, relatives au reporting extra-financier (article 173 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte).

Tableau de correspondance entre les dispositions de l'article D. 533-16-1 du Code monétaire et financier et les rubriques de ce présent rapport

	Références dans le rapport	Référence dans l'article D. 533-16-1
INFORMATIONS RELATIVES À L'ENTITÉ		1° DU II.
Démarche générale	Edito ; 1.1.1	Tiret 1 du 1° du II.
Contenu, fréquence et moyens	1.1.1 ; 1.1.3 ; 3.3.1 ; 3.3.5 ; 3.4 ; perspectives	Tiret 2 du 1° du II.
Encours	1.1.4 ; 2.3.1 ; 2.3.2 ; 2.3.3 ; 2.4.1 ; 2.4.3 ; 2.4.4 ; 2.5 ; 3.3.3 ; 3.3.4	Tiret 3 du 1° du II.
Adhésion à une initiative	1.1.3 ; 1.2.1 ; 1.2.2 ; 2.6 ; 3.3.4	Tiret 4 du 1° du II.
Procédure d'identification des risques ESG	1.1.1 ; 1.1.2 ; 1.1.3 ; 1.2.3 ; 2.2 ; 2.3 ; 3.3	Tiret 5 du 1° du II.
Site internet	1.1.4	2° du IV. Tiret 1 du 3° du IV.
INFORMATION RELATIVE À LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG		2° ET 3° DU II. ; III.
Distinction de l'information	1.1.2 ; 1.1.3 ; 1.2.3 ; 2.2 ; 2.3 ; 2.4 ; 3.3.1 ; 3.3.3 ; 3.3.5	2° du II.
Nature des critères pris en compte		a) du 2° du II.
Choix des critères ESG	1.2.3 ; 2.3 ; 2.4 ; 3.3.1 ; annexes	a) du 1° du III.
Prise en compte des risques climatiques	2.2 ; 2.3 ; 2.4 ; 3.3.1 ; 3.3.2 ; annexes	i. du b) du 1° du III.
Prise en compte des objectifs environnementaux de long terme	2.2 ; 2.3 ; 2.4 ; 3.3.2 ; annexes	ii. du b) du 1° du III.
Informations utilisées pour l'analyse des émetteurs		b) du 2° du II.
Nature des informations utilisées	1.1.2 ; 1.1.3 ; 1.2.3 ; 2.2.1 ; 2.3.2 ; 2.3.3 ; 3.3 ; annexes	2° du III.
Méthodologies et résultats de l'analyse conduite		c) du 2° du II.
Description des méthodologies	2.2 ; 2.3 ; 3.3 ; annexes	a) du 3° du III.
Précision sur les méthodologies environnementales	2.2.1 ; 2.3 ; 2.4.1 ; annexes	b) du 3° du III.
Intégration dans la politique d'investissement		d) du 2° du II.
Informations sur l'atteinte des objectifs environnementaux de long terme (dont cibles indicatives)	2.2 ; 2.3 ; 2.4 ; 3.3.2 ; 3.3.3	4° du III.
Changements effectués	1.1.1 ; 2.2.1 ; perspectives	i. du d) du 2° du II.
Stratégie d'engagement auprès des émetteurs	1.1.1 ; 2.2.1 ; 2.3.2 ; 2.4.2 ; 3.3.5 ; annexes	ii. du d) du 2° du II.
Stratégie d'engagement auprès des SGP	1.1.2 ; 1.1.3 ; 1.2.3 ; 3.3.3 ; 3.3.5 ; 3.4	iii. du d) du 2° du II.

LEXIQUE

Carbon Delta

Fintech environnementale suisse spécialisée dans l'évaluation des risques liés au changement climatique.

Charbon thermique

Charbon extrait afin d'être utilisé pour produire de l'énergie, par opposition au charbon métallurgique, utilisé dans le processus de fabrication de l'acier, qui lui n'a pas actuellement de solution de substitution.

Controverse

Scandale, rumeur dont peut faire l'objet un émetteur suite à la violation ou à la suspicion de violation des grandes conventions internationales sur l'environnement, le respect des droits humains, etc.

Éco-activités

Activités soutenant la transition énergétique et écologique, c'est-à-dire en lien avec les énergies renouvelables, l'agriculture durable, les bâtiments verts, le transport propre, la gestion des déchets et le contrôle de la pollution, l'industrie « propre », les technologies de l'information et de la consommation et l'adaptation au changement climatique.

Économie circulaire

Concept économique qui s'inscrit dans le cadre du développement durable et dont l'objectif est de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie.

Énergies fossiles

Matières premières présentes sous terre et utilisées pour produire de l'énergie (charbon, gaz et pétrole par ex.)

Finansol

Association d'intérêt général dédiée à la promotion d'une finance éthique, humaine et solidaire créée en 1995. Ses missions : fédérer les acteurs de la finance solidaire, accompagner les épargnants solidaires et labelliser les produits d'épargne qui répondent aux critères de solidarité, de transparence et d'information.

Greenfin (label)

Créé par le ministère de la Transition Écologique et Solidaire, ce label garantit la qualité verte des fonds d'investissement. Le label a la particularité d'exclure les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans le secteur nucléaire et les énergies fossiles.

Portefeuille de diversification

Le portefeuille de diversification du groupe Macif est composé de fonds actions et de taux de différentes zones géographiques.

Portefeuille immobilier

Le portefeuille d'actifs immobiliers du groupe Macif est composé d'immeubles détenus en direct et de fonds immobiliers.

Portefeuille obligataire

Le portefeuille obligataire du groupe Macif est composé de dettes d'émetteurs publics (États par exemple) et de dettes d'émetteurs privés (entreprises).

Science-Based Targets Initiative

Action de plusieurs ONG destinée à promouvoir les meilleures pratiques dans l'établissement d'objectifs d'alignement des entreprises sur les scénarios de limitation du réchauffement climatique.

Technologies vertes

Solutions liées à la production d'énergies renouvelables, aux bâtiments verts, aux produits ou services améliorant l'efficacité énergétique, à la prévention des pollutions et au traitement des eaux.

Urgewald

Organisation non gouvernementale allemande sur l'environnement.



**Investir pour
une économie
sociale et
durable**

AÉMA GROUPE

Société de groupe d'assurance mutuelle. Entreprise régie par le Code des assurances.
Siège social : 17/21, place Étienne Pernet - 75015 Paris

aéma
G R O U P E